



**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI, 01 OCTOBRE 2019 19H00 – SION**

| | |
|--|----|
| I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2019. | 3 |
| II- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "L'adoption des statuts de l'Association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)". | 3 |
| III- Crédit supplémentaires 2019/02 à 06 : rapport de la commission de gestion. | 8 |
| IV- Développement et vote du postulat "Réaménagement des cours de récréation du centre-ville". | 8 |
| V- Développement et vote du postulat "Pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnée pédestre de la commune de Sion". | 12 |
| VI- Développement et vote du postulat "Pour de vraies pistes cyclables à Sion". | 15 |
| VII- Développement et vote de la motion "Réglementation concernant l'installation d'antennes sur le territoire de la Ville de Sion". | 18 |
| VIII- Informations de la Municipalité. | 20 |
| IX- Divers. | 26 |

Document de travail à l'usage du Conseil général



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 11 septembre dernier et peut déléguer. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une très belle soirée de travail. Je dois excuser les absences du Chef de service Monsieur Yann Roduit, du Conseiller communal Monsieur Raphaël Marclay, des conseillers généraux, Juan Carlos Pallara, Jean-Paul Mabillard, annoncée avec du retard, Mme la Conseillère municipale Carole Schmid.

Ce soir, nous accueillons Madame Delphine Pannatier-Kessler pour le groupe PLR et Monsieur Mahamed Abdi, pour l'alliance de gauche. Tous deux ont été élus conseillère et conseiller général en séance du Conseil municipal conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Ils remplacent respectivement Messieurs Xavier Mittaz et Jean-Pierre Bodrito, démissionnaires.

Madame Delphine Pannatier-Kessler et Monsieur Mohammed Abdi, soyez les bienvenus dans ce Parlement. Avant de commencer nos délibérations, je vous rappelle que les questions écrites doivent me parvenir à l'adresse : sionconseilgenéralbureau@sion.ch et dans le format prévu à cet effet. Vous trouverez le canevas dans l'extranet sous [global/conseil général/canevas](#). Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration. Encore une information quant à la présentation du budget qui se fera sur le même modèle que la séance des comptes. Elle se déroulera le 21 octobre et est ouverte à toutes les conseillères et tous les conseillers généraux. Encore deux points avant le début de nos délibérations. Au nom de notre assemblée, je souhaite un joyeux anniversaire à notre président, Monsieur Philippe Varone. Toujours au nom de notre assemblée, je présente nos sincères condoléances à Madame Judith Mayencourt suite au décès de sa maman.

Nous pouvons maintenant passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1 de notre règlement. N'ayant pas de modification de cet ordre du jour, je vous en fais donc la lecture.

Point 1) approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2019.

Point 2) examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre - PRVC.

Point 3) crédits supplémentaires 2019/02 à 06 : rapport de la Commission de Gestion.

Point 4) développement et vote du postulat : "réaménagement des cours de récréation du centre-ville".

Point 5) développement et vote du postulat : "pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnées pédestres de la commune de Sion".

Point 6) développement et vote du postulat : "pour de vraies pistes cyclables à Sion".

Point 7) développement et vote de la motion : "réglementation concernant l'installation d'antennes sur le territoire de la Ville de Sion".

Point 8) informations de la Municipalité.

Point 9) divers.



point a) questions écrites,

point b) divers.

Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 13 septembre 2019.

Nous allons passer au point 1 de notre ordre du jour.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2019.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2019 a été rédigé par notre secrétaire Monsieur Jean-Charles Léger en collaboration avec notre vice-présidente Madame Christine Bourban Carthoblaz. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

Si ce n'est pas le cas, je le soumetts donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient la touche verte, qui refusent la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 abstention, 0 non.

Je remercie nos rédacteurs et correcteurs, Madame Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur Jean-Charles Léger.

II- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "L'adoption des statuts de l'Association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC)".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce message reçu en date du 4 juillet 2019 a été étudié par la commission de gestion et par la commission sociale et culturelle. J'invite les rapporteurs de ces deux commissions à prendre place à la tribune pour présenter les rapports de leur commission avec leur carte de vote. Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole pour votre commission jusqu'au vote d'entrée en matière.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la Commission de gestion au Conseil général concernant l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC) selon le message du Conseil municipal du 19 juin 2019.

La Cogest a examiné le message concernant l'adoption des statuts de l'association PRVC. Elle a siégé à 4 reprises : le 5 juin, le 21 août, le 26 août et le 9 septembre, pour préparer et établir son rapport.

La commission a accueilli le mercredi 5 juin 2019 Monsieur Cyrille Fauchère, conseiller communal en charge de la sécurité publique et Monsieur Bernard Sermier, chef de service et commissaire, le 21 août 2019, ainsi que Monsieur Thomas Zimmermann, commissaire de police de la ville de Sierre. En outre, le bureau de la Cogest a rencontré le 13 août 2019, une délégation de la commission ad hoc du Conseil général de la Ville de Sierre pour un échange de points de vue et d'informations.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.



Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Rapport de la commission sociale et culturelle au Conseil général concernant les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre. Le bureau du Conseil général a demandé à la CSC d'étudier les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre. La commission sociale et culturelle s'est réunie à deux reprises pour examen de ce règlement. La commission a contacté M. Sermier et M. Zimmermann, commandants des polices municipales de Sion et Sierre. Elle a tenu une séance de présentation en leur présence en date du jeudi 29 août 2019. La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et la qualité des informations fournies. Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre ont été examinés par la commission sous l'angle social et culturel, comme le prévoit le règlement du Conseil général. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant la PRVC.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole. Nous passons au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur la touche verte, avis contraire, rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 abstention, 0 non.

Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Présentation et discussions : lors de la séance d'information du 5 juin, les invités ont présenté en détail le projet d'association. Lors de la séance du 21 août, les invités nous ont présenté en détail le budget 2020 de la future association. De plus, ils ont répondu aux questions écrites que nous avons posées après la première séance et ont répondu en toute transparence aux autres questions. Je vous fais grâce de la lecture des questions et des réponses et vous donne l'état de nos discussions. Après un tour de table, la commission a analysé le dossier à la lumière des éléments qui lui ont été présentés. Les points suivants sont particulièrement relevés par la Cogest.

Cette association n'est pas créée dans le but de diminuer les coûts mais d'optimiser les ressources existantes et d'améliorer ainsi les prestations de la sécurité publique et que l'excédent de charges soit réparti entre Sion et Sierre au prorata de la population au 31 décembre de l'année précédente. Tout le personnel sera repris par la nouvelle association, aux mêmes conditions que celle actuelle, voire même supérieure, pour les collaborateurs de Sierre. Les frais facturés aux communes partenaires ont été revus à la hausse. Ces communes ont accepté le principe de ces augmentations pour une moyenne d'environ 35% d'augmentation. Une convention est en cours d'élaboration. Celle-ci spécifiera qu'en cas d'augmentation de 5% ou plus du budget par rapport à l'année précédente, les autorités communales, exécutives et législatives de Sierre et de Sion, devront se prononcer. La PRVC effectuera des prestations spécifiques au profit de chacune des deux communes, notamment prestations de collecte. D'autres prestations subsisteront en main communale. Le futur service de la sécurité publique de la Ville de Sion comprendra les autres entités de secours, telles que ambulances, feu, PCI etc. Les prestations de police administrative liées directement à la commune subsistent, ainsi que les EPT dédiés, à savoir : un poste de cadre (actuel poste : adjoint du commissaire), une ressource administrative et un responsable de la police rurale. La Cogest souhaite ardemment qu'un membre de la Cogest du Conseil général, soit nommé par la ville à l'assemblée des délégués de cette association. Dans ce sens, si la PRVC venait à être acceptée par le Conseil général, la Cogest déposera une motion.

Conclusion : la Cogest constate que les travaux préparatoires à la création de la PRVC ont été réalisés avec minutie. Elle salue la transparence affichée par la ville et ses services dans ce dossier et tient à remercier leur représentant pour leur disponibilité. Après étude, la Cogest soutient l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC) et ne souhaite pas l'amender. Elle propose au nom du Conseil général d'en faire de même.



Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Analyse et remarques de la commission : suite à la discussion avec les commandants Sermier et Zimmermann, la commission relève les points suivants : La PRVC est intéressante pour la population car les prestations seront améliorées et la police de proximité sera renforcée. Elle permettra l'intégration du temps partiel pour certains travailleurs. L'ajout d'effectifs permettra des tournus plus respectueux de la récupération des agents. Une meilleure réaffectation des blessés sera possible. Monsieur Sermier a assuré :

- une non-augmentation des charges et peu de changement au niveau de la charge de travail des préposés aux dicastères de sécurité.
- l'introduction de la retraite flexible, 58/62 ans,
- l'augmentation des taxes par habitant passant de 50 à 70 francs, ainsi que 35 francs par lit en station.

Lors des discussions au sein de la CSC, s'est posée la question de la problématique d'une perte de pouvoir du Conseil général sur le dicastère de la police. Ainsi, avec la nouvelle structure juridique de la PRVC, il ne sera plus possible, par exemple, de proposer des amendements au budget. Pour garder un lien proche avec le Conseil général, la commission sociale et culturelle propose également de rendre obligatoire à l'article 9 des statuts, la présence dans l'assemblée des délégués d'un représentant du Conseil général de Sion, ainsi que de celui de Sierre.

Conclusion de la commission et vote final. Au vu de ce qui précède, la commission propose, à l'unanimité de ses 11 membres présents, d'accepter les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Sans vouloir répéter en détail les nombreux points positifs soulignés, notamment par le rapport de la Commission de gestion dont chacun a pu prendre connaissance, notre groupe salue l'état d'esprit sous-jacent dans une telle démarche car celle-ci démontre une nouvelle fois la volonté de trouver avec d'autres des solutions qui permettent d'améliorer le service à la population. L'association proposée est le fruit d'une collaboration déjà amorcée il y a plusieurs années. Outre une augmentation de l'efficacité des ressources déjà en place, elle permettra aussi d'accroître l'attractivité de la fonction à l'échelle de nos deux communes en offrant à nos policiers des activités plus variées. Leur connaissance du terrain permettra aussi une maîtrise accrue des problématiques qui se présenteront à l'avenir. A propos de la gouvernance au sein de l'association, nous soutiendrons la motion promise par la Commission de gestion visant à ce qu'un siège à l'assemblée des délégués soit réservé à un membre du Conseil général. Le groupe PLR vous propose donc d'accepter les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre, tels que présentés, même s'il regrette que la rédaction de ces derniers n'ait pas accordé une plus large place au langage épique.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. L'alliance de gauche a étudié le message de la Municipalité concernant la fusion des polices Sion-Sierre. Nous relevons le fait que cela va offrir une attractivité pour les corps de police (variation des activités, rassemblement des forces, caisses de pension pour la police de Sierre). Cependant, bien que la majorité de l'alliance de gauche devrait accepter ce message, nous nous interpellons sur la plus-value pour la population et nous craignons une perte de proximité avec les habitants. En effet, lors de l'étude de ce message, il a été dit que les polices pourraient davantage effectuer des tâches déléguées par la police cantonale, ce qui rendrait plus attractif un emploi à la police communale. Cela est bien mais attention à ne pas oublier que la police municipale de Sion doit rester une police de proximité au service de la population sionnoise. De plus, nous sommes prêts à soutenir une motion qui viendrait de la Cogest pour demander une représentation du Conseil général de Sion dans la future assemblée des délégués afin que le Conseil général reste informé et puisse avoir un suivi sur le fonctionnement de cette nouvelle association. Enfin, une partie de notre groupe s'interroge sur le fait de déléguer à une association une tâche telle que celle de la sécurité.



Gianadda Isabelle, Conseillère générale, PDC. Le PDC a examiné le message concernant l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre avec intérêt. Notre groupe soutient ce projet qui devrait notamment amener les améliorations suivantes : un regroupement des forces sur le terrain, une optimisation des ressources humaines et matérielles, une augmentation des agents sur le terrain, un meilleur service de piquet ainsi qu'une amélioration de la police de proximité. Le rapport de fusion souligne que ces améliorations devraient se faire sans augmentation significative du budget, c'est-à-dire qu'on devrait faire mieux et plus sans augmenter le niveau des charges. Elles devraient même être réduites.

Le groupe PDC apprécie la solution proposée d'une part pour les différentes améliorations au service de la population en matière de sécurité et, d'autre part, pour le respect des acquis du personnel impliqué dans cette fusion. Nous constatons au passage que les employés de notre commune sont mieux lotis que leurs homologues sierrois, que ce soit en termes de salaires ou de retraite. Constat qui a également pu être fait lors de la fusion ESR-SIESA.

Il nous est toutefois difficile de savoir si, dans l'étude, tout a été comptabilisé. Pour la Ville de Sion, cela implique l'engagement d'un nouveau chef de service pour ce qui restera de la sécurité publique dépendant strictement de la ville et trois EPT de la police seront transférés à la commune de Sion. Par contre, la charge du conseiller communal responsable de la sécurité publique va, elle, diminuer puisqu'avec son homologue sierrois, ils seront deux à accomplir le travail qu'ils font actuellement seuls. Tout du moins en ce qui concerne la gestion de leur police respective.

Le Conseil général cédera sa compétence de l'adoption des budgets à l'association. Etant donné que les charges liées seront importantes, le groupe PDC demande à la Ville de Sion qu'un représentant du Conseil général fasse partie de l'assemblée des délégués de l'association, tout comme pour la ville de Sierre d'ailleurs. Les statuts actuels l'autorisent mais ne l'imposent pas. Nous estimons qu'il s'agit d'en faire une obligation. Voilà quelques constatations, fruit du travail de notre groupe, qui se prononcera en faveur de cette fusion qui ne peut qu'améliorer la sécurité de nos citoyens dans une collaboration intercommunale élargie.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte ce projet de fusion des polices. Si la création de structures supra-communales ne nous enchante guère, puisqu'il en découle une perte dans les prérogatives des représentants démocratiques, nous concédons comment demeure une représentation des autorités exécutives. Nous soutenons d'ailleurs aussi les propositions faites par les différents groupes au sujet d'une représentation du Conseil général.

De plus, nous constatons qu'il est difficile de maintenir une police municipale en raison des coûts et des besoins du terrain. Les mandats effectués par notre police pour d'autres communes nous le montrent. Les avantages d'une fusion, tels qu'une optimisation des moyens, une meilleure maîtrise des coûts, des possibilités de déploiement sur le terrain plus efficaces grâce à un effectif solide de 70 agents, nous ont convaincus. L'amélioration du statut des employés aussi.

Nous remercions les services et la Municipalité pour le travail accompli, ainsi que les retours effectués pendant deux ans auprès la Commission de gestion; un geste qui montre qu'il est possible d'informer et de valoriser le travail du Conseil général. Nous nous réjouissons de voir les améliorations concrètes en matière de sécurité publique que cette fusion ne manquera pas d'amener.

Mirailles Christian, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance des statuts de l'association de communes de la Politique Régionale des Villes du Centre et salue l'initiative de rapprochement des deux corps de police. Il nous semble en effet rationnel et efficient de mettre en commun des forces qui étaient jusqu'ici disparates. La population bénéficiera ainsi, grâce à une meilleure planification des missions, de plus d'agents sur le terrain et d'une présence plus intense de la police de proximité. En ce qui concerne le statut du personnel, nous constatons qu'il n'y a pas de baisse de salaire et que le système prévu en ce qui concerne les retraites répondra mieux aux besoins actuels des travailleurs, notamment en ce qui concerne les possibilités de retraite anticipée. Les Verts acceptent donc l'adoption des statuts de l'association de communes de la PRVC.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole. La Municipalité veut-elle intervenir ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Volontiers. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord vous saluer et vous remercier pour vos bons vœux. Vous voyez que je vous aime beaucoup pour passer ma soirée avec vous, mais trêve de plaisanterie, je voulais aussi saluer la présence de bon nombre de représentants de nos polices de Sion et Sierre et nos collègues sierrois qui nous font aussi l'amitié de leur présence ce soir. La Municipalité souhaite rajouter quelque chose et, pour ce faire, je vais passer la parole à mon collègue Cyrille Fauchère.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En préambule, permettez-moi de vous remercier de l'entrée en matière et des différentes remarques qui ont été faites. J'aimerais remercier également de l'invitation qui a été faite par les différentes commissions que se soit la commission de gestion ou la commission sociale et culturelle qui nous ont permis de venir présenter non seulement le projet en phase d'aboutissement mais également bien en amont quand il était encore à l'état de balbutiements. J'aimerais saluer ici la qualité des échanges qui a prévalu à nos différentes discussions et à nos différents travaux. Vous le savez, la création de la Police Régionale des Villes du Centre était un objectif de législature qui est en train de se réaliser et, au nom de la Municipalité nous le saluons. Il y avait, vous l'avez dit, la volonté d'augmenter la capacité opérationnelle de notre police, également la mutualisation des forces qui était déjà en cours à travers des conventions mais qui se voit dorénavant formellement ancrée à travers cette association des deux polices communales. Cela pour répondre aux nouvelles exigences d'une police municipale liée à la nouvelle loi sur la police d'une part, mais également aussi aux modifications sociétales que je ne vous rappellerai pas ici et qui sont bien décrites dans les différents documents qui vous ont été transmis.

Il y a également le souci ; cela n'a pas été un souci premier mais on l'a vu au fil du travail que c'était un souci qui prenait de plus en plus de place, c'est la maîtrise des coûts. Vous verrez, lors de la constitution du budget au mois de décembre, qu'une partie des charges de la police, désormais PRVC, sera compensée par des retours dans les différents comptes de la Ville. Je pense par exemple à la location des bâtiments communaux pour ne citer qu'un seul exemple. Je remercie également tous les groupes politiques pour les commentaires qui ont été faits et également pour les sensibilités qui ont été exprimées. La police. Aujourd'hui, la police municipale de Sion, demain la Police Régionale des Villes du Centre est et sera toujours au service du citoyen et ce sera toujours un interlocuteur privilégié, non seulement des autorités exécutives mais également des législatifs de nos deux communes. Le Conseil communal a pris acte de la volonté exprimée par les commissions consultées et par les différents groupes politiques. Le Conseil municipal, bien entendu, partage les aspirations du Conseil général de défendre au mieux les intérêts de la commune de Sion au sein de la nouvelle Police Régionale des Villes du Centre. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal vous propose une modification de l'article 9, à l'alinéa 2, tel que l'appelé également par tous les groupes politiques, des statuts de la Police Régionale des Villes du Centre. Cette modification a été non seulement rédigée pour répondre à l'esprit de vos demandes réitérées, d'être représentés au sein de l'assemblée des délégués de la future structure mais aussi dans le respect de la loi sur les communes qui confère cette compétence au Conseil municipal. La formulation de cette modification est donc la suivante. Permettez-moi de lire l'entier de l'article 9 pour être tout à fait exhaustif : "composition de l'assemblée des délégués. Alinéa 1 : l'assemblée des délégués est composée des représentants des communes membres de l'association désignée selon les statuts". Pas de modification. "Alinéa 2 : l'assemblée des délégués est composée de la manière suivante : les présidents des conseils municipaux des communes membres, 4 représentants pour la commune de Sion, désignés par son Conseil municipal dont un membre issu de son Conseil général". Première modification. "3 représentants pour la commune de Sierre désignés par son Conseil municipal dont un membre issu de son Conseil général". Les items 3 et 4 ne changent pas. Cette formulation a été validée par le service des affaires intérieures et des communes et une proposition tout à fait identique sera faite demain soir lors de la présentation au Conseil général de Sierre.

Voilà, j'espère Mesdames et Messieurs, avoir répondu aux demandes des commissions, aux demandes également des groupes politiques et pour vous confirmer que nous partageons cette destinée commune



qui est la création d'un outil performant, moderne et qui soit, avant tout, au service de la sécurité publique. Je vous remercie de votre soutien et je souhaite une bonne soirée.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci pour votre intervention. Nous allons donc voter ce message en deux temps. Le point a) du message puis le point b) du message en tenant compte des modifications apportées par Monsieur le conseiller municipal Cyrille Fauchère.

Point a) : les conseillères et conseillers généraux qui acceptent de confier à l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre les missions de police dévolues aux communes, plus particulièrement les tâches se rapportant à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la moralité, la santé et la salubrité publique, s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce point a) est accepté par 53 oui, une abstention, 0 non.

Nous passons maintenant au point b) : compte tenu de la modification apportée par Monsieur le conseiller municipal Cyrille Fauchère à l'article 9, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent d'adopter les statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du Centre (PRVC), appuient sur la touche verte, abstention touche blanche, non touche rouge. Le vote est lancé.

Ce message concernant l'adoption des statuts de l'association de communes de la Police Régionale des Villes du centre (PRVC) ainsi modifié est **accepté par 55 oui, 0 abstention et 0 non.**

III- Crédit supplémentaires 2019/02 à 06 : rapport de la commission de gestion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Crédits supplémentaires 2019/02 à 06 : rapport de la Commission de gestion. Monsieur Charles-André Rey, c'est à vous.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la CoGest concernant les crédits supplémentaires 2019/02 à 06 : le montant global de ces crédits se monte à 1'490'000 francs. Ils sont tous liés. Nous n'avons pas eu de discussion au sein de la CoGest.

IV- Développement et vote du postulat "Réaménagement des cours de récréation du centre-ville".

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Le 3 mai dernier, dans le cadre du comptoir 180, le biotope de l'école primaire de Châteauneuf a reçu le premier prix « jardins et paysages Valais ». Un article du Nouvelliste précise que la récompense salue la démarche didactique et écologique du projet, aménagé à l'arrière de l'école par le service des parcs et promenades de la Ville de Sion. On y lit également « amener la nature en ville et favoriser la prolifération de la faune et de la flore locale et leur observation par les élèves ». Notre groupe souhaite féliciter la Municipalité et le service des parcs et jardins pour ce prix qui s'inscrit pleinement dans les réflexions demandées par notre postulat. Cette réalisation doit pouvoir servir d'exemple pour réaménager d'autres cours du centre-ville, notamment celles du Sacré-Cœur et des Collines, et développer des démarches didactiques dans un cadre où ne prévaut pas seulement le béton et le goudron et qui ressemble souvent à des déserts bétonnés. 3 raisons principales nous amènent à déposer ce postulat. Agir sur les cours de récréation nous paraît une démarche pragmatique car ces emplacements appartiennent à la Ville et celle-ci peut agir rapidement. Deuxièmement : le réchauffement climatique impacte particulièrement la ville (je me réfère au PDCOM à la page 9). Dans ce contexte, végétaliser des espaces de récréation devient une nécessité pour amener de la fraîcheur, non seulement dans la cour mais aussi dans les bâtiments attenants.

Troisièmement, pour offrir un environnement moins bétonné à nos enfants mais aussi un environnement plus égalitaire entre élèves filles et garçons qui invite davantage à la mixité dans les jeux, comme le



suggère l'étude « enfance urbaine et politique publique » menée par Michael Poretti. Cette étude suggère en effet que l'aménagement des espaces ait une influence sur les pratiques et que les espaces non-aménagés favorisent le développement d'un autre type de relations entre les genres. Le rapport montre que certains espaces de jeux montrent une image genrée de l'enfance. Il n'y a qu'à vous référer à plusieurs cours d'école (terrain de foot, marelle, les barres pour les filles). Voilà, je passe les exemples. Les écoles se privent ainsi de la possibilité de contribuer à une meilleure intégration entre garçons et filles. Les pratiques de la cour d'école montrent déjà que lorsque les structures favorisant l'appropriation genrée de l'espace ne sont pas disponibles, par exemple en raison de la neige ou de la pluie, les garçons et les filles partagent assez facilement des jeux communs.

Ces réaménagements auront des effets collatéraux positifs en offrant des espaces supplémentaires de verdure au centre-ville, espaces que des élèves pourront bénéficier aussi en dehors des heures d'école mais également pour des familles. Un tout grand merci pour votre attention et pour votre soutien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion générale sur ce sujet et je passe la parole à Monsieur le conseiller Mathieu Gachnang.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Notre groupe a étudié avec circonspection le postulat susmentionné du groupe des Verts et nous le séparons en deux parties distinctes. La première concernant le verdissement des cours d'école et la deuxième l'élimination des problèmes de genre dans les cours d'école.

Si notre groupe partage la préoccupation liée aux espaces verts, à leur nombre, à leur salubrité et à la qualité de leurs infrastructures où qu'ils se trouvent sur le territoire communal, il demeure dubitatif face à l'outil législatif utilisé aussi bien que sur le fond du problème. En effet, et pour avoir arpenté toutes les cours d'école, de tous les centres scolaires de la commune, il n'y en a que deux qui ne sont pas verdies et encore (on peut discuter sur le deuxième). Nous pensons ici à l'école des Collines qui, pour ne pas avoir de gazon au sol, compte quand même 22 arbres.

Il est clair que le centre scolaire du Sacré-Cœur manque de verdure. Cela, par contre, est un fait. Toutefois, et c'est bien là que nous divergeons sur le fond ; il se trouve que la Ville de Sion a adopté un programme qui s'appelle « AcclimataSion » lequel vise à intégrer de la verdure, de l'ombre, de l'eau, de la fraîcheur dans les réalisations nouvelles comme dans les rénovations. De fait, les cours de récréation sont incluses dans ce principe et les rénovations qui pourront être entreprises se chargeront de les verdir. Nous peinons donc à saisir l'utilité de ce postulat pour une problématique connue, qui est déjà intégrée aux préoccupations communales, et qui ne touche in fine qu'un seul centre.

Ensuite, concernant le problème de genre dans les cours d'école. Je pense très sincèrement que ce n'est pas à nous d'aller expliquer aux enfants ce qu'ils doivent faire et où ils doivent le faire durant leur pause. Il existe des chefs de centre, une direction des écoles et surtout une très compétente base d'enseignantes et d'enseignants, à qui il échoit la gestion de ce type de problèmes. Si tant est que ce soient des problèmes. C'est par eux que devrait remonter le canal que je viens de mentionner si des soucis de genre devaient exister dans les écoles sédunoises. Et s'il en existe, c'est aussi par eux qu'une solution devrait être trouvée et résolument pas par nous. De fait, et pour toutes les raisons que je viens de vous mentionner, notre groupe a la liberté de vote sur ce sujet.

Pallara Chantal, Conseillère générale, PLR. En lien avec le postulat du groupe des Verts concernant le réaménagement des cours de récréation du centre-ville, le groupe PLR s'est positionné favorablement. Le but principal proposé consiste à amener plus d'espaces verts, d'ombre et de fraîcheur aux élèves durant leur pause et de créer des aménagements communs afin d'éviter la séparation filles/garçons dans les cours de récréation. Il en va évidemment du bien-être des enfants. Néanmoins, il est aussi clair qu'il ne faudra pas investir sans réflexion au préalable mais il faudra étudier les possibilités en fonction des spécificités propres des centres scolaires. Ces cours de récréation étant aussi souvent des cours polyvalentes, le but demeure d'étudier et d'améliorer ces places en tenant compte de l'intégration d'espaces verts. Le groupe PLR propose donc d'accepter ce postulat.



Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. De prime abord, le groupe UDC estime pertinent de mettre à disposition des élèves des cours de récréation arborisées, non bitumées, qui leur permettent de se détendre avec jeux et sports. Si, de plus, ces installations simples, peu coûteuses, correspondent au cahier des charges du projet « AcclimataSion », c'est encore mieux.

Ainsi, ce postulat permettrait d'éviter les installations béton, type jardin public de Bramois. Par contre, et c'est pour cela que l'UDC refusera le postulat qui, sous couvert de proposer un meilleur cadre aux élèves avec plus de verdure, présente une forme nauséabonde d'écologie politique où l'objectif des installations, n'est pas seulement l'épanouissement des élèves mais une substitution au rôle d'éducation par les parents, voire par les maîtres, et la promotion des théories de genre qui n'ont aucun lien, ni avec le titre du postulat, ni avec la demande d'arborisation.

De ce point de vue, nous nous demandons quelle est la réelle volonté des postulants car nous ne voyons aucune logique entre arbres et genres des élèves. Par expérience, je peux vous affirmer que la fille footballeuse s'intègre parfaitement aux jeux des garçons, et si ce n'est pas le cas, le ou les enseignants-es doit/doivent apporter les éléments de respect mutuel et social pour corriger cette situation négative. Mon affirmation ne se découvre pas nécessairement dans les livres, mais elle est le résultat d'un vécu par mes petites filles concernées par ce désir de jouer avec ou comme les garçons. Donc, ne prenons pas le rôle des parents, ni celui des enseignants à qui le devoir de socialisation incombe aussi.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Le rapport de projet « AcclimataSion » est une référence à laquelle nous avons souvent recours. Il devient courant d'entendre nos élus parler d'orner la ville de plus de bleu et de vert et moins de gris, afin de la rendre plus résistante au réchauffement climatique. Mais est-ce que la volonté politique suit ces recommandations ? Pas assez vite, de manière pas assez contraignante à notre avis. Nous devons nous rendre à l'évidence, les rapports du GIEC et la conférence onusienne à New-York le confirment, le climat se réchauffe, la déforestation s'accroît, la biodiversité recule et les glaciers fondent plus vite que prévu. Nous devons revoir notre manière de vivre, de produire et de consommer. Nous devons aussi veiller sur la santé et le bien-être de nos enfants. Mais est-ce que les bonnes paroles se concrétisent par des actes ? Pas assez souvent à notre avis. Rappelons-le, le projet AcclimataSion est un rapport avec des suggestions et des recommandations. Il n'y a absolument rien de contraignant dans ce rapport malheureusement. Je crois que là, il faut vraiment que l'on fasse un pas de plus. Que faisons-nous pour assurer que tous nos enfants à l'école et à la maison, dans les quartiers de villas comme dans les quartiers d'immeubles locatifs puissent jouer, respirer et s'épanouir dans des espaces verts. Ce ne sont pas uniquement les cours de récréation qui méritent notre attention mais l'environnement urbain dans sa globalité. Pourtant que voit-on se propager de plus en plus avec les nouvelles constructions en ville ? N'est-ce pas l'asphalte et le béton qui gagnent du terrain chaque jour ? Autour des nouveaux immeubles d'habitation, n'est-ce pas les parkings qui priment sur les espaces verts et les places de jeux ?

Nous avons également parlé de rendre ces espaces de jeux plus équitables aux garçons et aux filles. J'entends souvent des politiciens, des politiciennes, des partis plus conservateurs qui se plaignent. Mais où sont les femmes ? On veut aller les chercher, mais elles ne veulent pas venir. C'est à cause de la socialisation. Cela commence très tôt. Et l'école est un cadre éducatif important de socialisation aussi. Les filles comme les garçons doivent pouvoir occuper le terrain de jeu et par la suite elles oseront plus occuper le terrain politique et des postes à responsabilité dans l'économie. C'est tout lié, c'est tout un enchaînement et le nier aujourd'hui, c'est faire preuve d'idées rétrogrades. Excusez-moi. Oui, le groupe AdG soutient ce postulat et demande que l'on étudie la possibilité de repenser les cours de récréation du centre-ville. Je crois que l'on ne va pas trop loin, mais nous voulons souligner ce souci qu'il est urgent surtout d'agir et de réorienter le développement urbanistique de notre commune et on peut aussi repenser nos places de jeux pour qu'elles soient plus égalitaires. En conclusion, je dirai simplement ne laissons pas le gris béton et le noir asphalte l'emporter sur le bleu et le vert dans la ville que nous voulons léguer à nos enfants.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Savez-vous quel est le meilleur moment pour planter un arbre ? C'était y a 30 ans. Et puis le deuxième meilleur moment ? Aujourd'hui.



Je crois que maintenant il faut agir rapidement. On est d'accord, on entend beaucoup parler dans les médias de végétaliser. Maintenant, il faut le faire ! Il faut végétaliser les toits, les façades, arboriser les rues, les espaces publics et évidemment les cours de récréation. Je vais encore me répéter, mais les bienfaits de la nature en ville sont nombreux. Ils diminuent les pics de chaleur en été, régulent l'écoulement de l'eau. Les surfaces végétales retiennent entre 50 et 80 % des eaux de pluie, notamment en cas de gros orages, améliorent la qualité de l'air, les plantes piègent les poussières et stockent le CO2 dans sa biomasse, réduisent le niveau du bruit, préservent la biodiversité, les arbres amènent de la fraîcheur grâce à l'ombre portée au sol et de l'humidité par évapotranspiration. Pour finir, ils favorisent les loisirs, le mouvement et les rencontres et participent à notre bien-être. Est-ce que vous avez lu l'étude de Monsieur Poretti ?

Elle a été soutenue par la direction des écoles et par la Ville de Sion. Elle est vraiment très intéressante. Tout ce que l'on aimerait pour ces cours de récréation sont dits dans cette étude. Les cours de récréation sont des endroits privilégiés pour créer des espaces de biodiversité. L'aménagement réalisé à Châteauneuf, comme le disait mon collègue, en constitue le parfait exemple. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Aménageons ces lieux de façon à ce qu'ils permettent à nos enfants de construire et développer leur imagination. Ensemble, faisons-en sorte que les cours de récréation deviennent des endroits d'expérience et de découverte dans un environnement verdoyant et riche en diversité. Leur végétalisation mettra aussi un magnifique outil à disposition des enseignants. Ils pourront ainsi diversifier leur enseignement, sortir pour permettre à leurs élèves d'observer, de récolter, de découvrir, et pas de devoir partir loin de la ville pour pouvoir leur montrer tout cela.

Comme nous l'a aussi justement dit notre collègue Alexandre Dubuis, réaménager les espaces de jeux mixtes et non genrés permettrait de favoriser l'égalité entre filles et garçons. Un tel espace au cœur de la ville profiterait également à tous nos citoyens et aux gens de passage. Vous l'aurez bien compris, le groupe des Verts soutient ce postulat et vous encourage vivement à l'accepter pour améliorer la qualité de vie de nos enfants et des citoyens du centre-ville.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Monsieur Alexandre Dubuis, je vous laisse répondre avant de passer au vote.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. J'entends les arguments. Certains m'étonnent quand même. Le fait de demander la pertinence d'un tel postulat, je l'entends, mais je trouve que lorsque l'on va sur les cours de récréation, on se rend bien compte qu'il y a besoin d'une réflexion. Je partage totalement les idées qui ont été émises de dire qu'il faut intégrer avec AcclimataSion, avec plein de réflexion, plein de choses qui se sont passées aussi hors de notre canton, voire de notre pays, pour prendre des bonnes expériences. Je ne vais pas répondre sur certaines remarques de l'UDC.

J'aurais quand même une question à la Municipalité pour savoir si l'étude de M. Poretti a été communiquée. J'ai l'impression qu'il y a peu de gens qui ont connaissance de cette étude. Je trouve dommage parce que dans cette étude, surtout dans les pages 54 et 55, on trouve vraiment des éléments qui permettent une réflexion sur la gestion des espaces et surtout de l'appropriation dans les quartiers. Je pense qu'il y a des éléments qui sont importants à dire. Peut-être qu'il faut aussi différencier suivant les quartiers l'appropriation de l'espace, peut-être même l'identité au quartier. Je trouve que c'est ce qui ressort de cette étude et je trouve dommage, quand on a un outil tel que celui-là, qu'il soit peu valorisé et surtout peu connu.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Simplement vous dire que cette étude est connue. Elle est utilisée dans nos services. Elle fait partie de nos outils de pilotage. C'est donc un document que nous avons.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, qui le refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 32 oui, 0 abstention, 23 non.



V- Développement et vote du postulat "Pour renforcer et compléter le plan des itinéraires des chemins de randonnée pédestre de la commune de Sion".

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Vous avez eu le temps, le loisir, de prendre connaissance du texte. Puisque nous avons à disposition des outils pour pouvoir faire les présentations visuelles, j'en profite ce soir. Ce que je voudrais dire par rapport à ce postulat, c'est que cela fait deux ans qu'on y travaille. La première fois que l'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème pour la protection des chemins pédestres c'était quand il y avait des constructions de villas, au bord du chemin de Mont d'Orge. Suite à une pétition qui a été lancée par des citoyens du quartier, on a remis ces préoccupations à notre président et le Conseil municipal a décidé de réinscrire ce chemin dans le plan communal des chemins pédestres de randonnée au réseau secondaire, ce qui lui apporte quand même une protection. Cela veut dire que même s'il y a des parcelles avoisinantes où il y a des constructions, on va s'assurer que l'on protège les parcelles par où passent ces chemins pédestres afin qu'ils ne soient pas bloqués, que l'on ne construise pas des murs dessus ou des barrières de jardin.

Note de la rédaction : "D. Betchov poursuit son argumentaire avec une présentation de diapositifs/photos de chemins pédestres"

Donc ici, je reprends 3 chemins. Le premier qui est en rose, c'est le passage des Capucins dont vous avez déjà entendu parler ici au Conseil général. Il a été touché en 2016 justement par des constructions de villas, tout en bordure vers le nord. Vous savez que là, il y a l'ancien cimetière de St-François et aussi une petite parcelle de vigne. Pendant la construction de ces 3 immeubles locatifs, les deux murs en pierres qui longent le chemin ont été passablement détruits. Le paysage a été dénaturé aussi. Aujourd'hui, ce que l'on peut voir, c'est la chose suivante : donc là, vous voyez l'entrée. A la droite, c'était l'entrée principale de ce passage des Capucins qui menait directement à l'école de Gravelone. Cette partie du terrain a été reprise par le projet immobilier et une bonne partie des deux murs qui longeaient ce chemin ont été détruits. Il reste une partie du mur du sud. La nouvelle entrée au passage des Capucins se trouve à gauche.

Voilà à quoi cela ressemble aujourd'hui. On peut voir encore la vigne à gauche, le cimetière et, sur la droite, cette grande ligne blanche. C'est le nouveau mur en béton préfabriqué qui a été installé en lieu et place du mur en pierres. Là, vous voyez un bout des deux murs en pierres qui ornaient ce passage auparavant.

Note de la rédaction : Photo suivante

Là, il y a une partie qui rétrécit et ici la Municipalité a rencontré une ou deux difficultés afin de pouvoir élargir le passage, si j'ai bien compris. Ce que nous attendons maintenant, c'est que l'on puisse enfin après 3 ans, réaménager ce passage. Ce qu'il faut savoir, c'est que le passage des Capucins était en réseau principal. Il était donc sur les plans de Valrando, il était protégé. Si on touche à ce genre de passage, la commune a la responsabilité soit de le restaurer, soit de proposer un itinéraire alternatif mais de qualité semblable.

Note de la rédaction : Photo suivante

Ici, je vous montre le début d'un chemin qui passe derrière le couvent des Capucins. Je ne sais pas si vous le connaissez, il n'a pas l'air d'être autant usité que celui du passage des Capucins. Ce chemin-là n'est pas inscrit. Par contre, il passe en plein milieu de cette zone; si vous vous rappelez, en fin 2017, on a modifié le plan d'aménagement de zone de ce quartier des Capucins. Pourquoi ? parce qu'il y a pas mal de villas, d'immeubles qui vont être reconstruits et déconstruits. Il va y avoir une densification qui va se faire et notre souci est que l'on s'assure que ces chemins pédestres restent en vigueur. Là vous voyez le début du chemin. Après, il s'élargit et on a déjà des vues sur la route du Rawyl. Ici, vous avez une vue en direction de Champlan (absolument splendide). Ici, vous avez une vue sur les deux châteaux, vous pouvez également apercevoir la guérite et la route du Rawyl. Enfin, le chemin redescend



sur St-François. Il se trouve juste en face de l'entrée du cimetière de St- François. Voilà donc le parcours que j'ai désigné ici en bleu. Et puis en jaune (là, je n'ai pas de photos) mais il y a également un parcours depuis la rue de Loèche et qui devrait traverser jusqu'à la route du Rawyl. Là, pour le moment, c'est bloqué. Je sais que la Ville a déjà acheté le terrain sur lequel se trouve la guérite. J'espère que l'on pourra débloquer cela aussi afin de nous assurer un passage qui nous amène au cimetière St-François et qui fait aussi le lien avec ce sentier qui passe derrière le couvent des Capucins.

Le dernier plan que je veux vous montrer concerne les berges du Rhône. Cela aussi est une préoccupation. Les berges du Rhône, comme vous le savez, vont être touchées directement par le projet Rhône 3. Actuellement, les deux rives du Rhône sont protégées mais la rive droite risque d'être déclassée. A ce moment-là, ce serait à la commune d'inscrire et de protéger ce passage qui est accessible aux piétons et aux vélos, et de maintenir aussi tout le passage qui est sur la rive gauche, qui est très large et qui est accessible aux piétons, aux cyclistes et également aux cavaliers. Voilà quelques exemples de zones que l'on aimerait voir protégées.

Par rapport à la loi (je vous avais mis en annexe les lois qui se réfèrent à cela), le plus important à retenir c'est : inscrire c'est protéger. C'est pour cela que dans ce postulat on demande d'abord un état des lieux. Faire un état des lieux pour se rendre compte quels sont tous ces chemins pédestres, ces axes, ces artères qui traversent la ville et qui nous apportent de la verdure, de la mobilité douce, des liens entre les différents quartiers aussi bien qu'avec le centre-ville et qui apportent aussi un atout touristique. Inscrire, c'est d'abord faire le répertoire et ensuite inscrire ce que l'on peut dans le plan communal des chemins pédestres de randonnée et qui sera ensuite transmis à l'Etat du Valais pour homologation par le Conseil d'Etat. Le plan actuel date de 2014. Il n'a pas été homologué. Si j'ai bien compris, le service de la mobilité travaille actuellement sur une nouvelle version de ce plan. On espère que d'ici 1 ou 2 ans, on pourra le présenter au Conseil d'Etat pour homologation.

Si un chemin pédestre ne peut pas être proposé pour ce plan communal des chemins pédestres de randonnée parce qu'il ne satisfait pas tous les critères, on peut tout de même le protéger en inscrivant des servitudes. Je pense que c'est aussi à la commune de faire l'état des lieux, choisir les chemins pédestres qui sont les plus importants, et s'ils ne peuvent pas être inscrits dans ce plan communal, faire le nécessaire pour inscrire les servitudes. Voilà le postulat que je vous propose. C'est un travail qui est déjà en cours mais je pense qu'avec la densification, la construction des villas et de différents quartiers qui s'accroît, il est important que l'on prenne les devants maintenant pour préserver ces axes. Je vous remercie.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a analysé ce postulat avec intérêt, notamment en regard du rôle des nombreux chemins piétons existants sur le territoire. Je voudrais tout d'abord remercier le service de l'urbanisme et de la mobilité pour le plan de mobilité douce élaboré et distribué à tous les ménages. Il va exactement dans le sens d'une bonne communication et d'une information cohérente et utile pour tous les usagers. Il devrait d'ailleurs être à disposition des visiteurs, par exemple à la sortie des parkings de la ville. Je pense notamment à celui qui va s'ouvrir prochainement aux Roches-Brunes. Le PLR trouve effectivement important de répertorier tous les chemins, même les plus petits chemins des écoliers.

Toutefois, il faut rester conscient que tout répertorier avec l'ensemble des servitudes existantes serait un travail fastidieux et long. Créer un nouvel inventaire complet ne paraît pas tout à fait réaliste. Le but serait avant tout de répertorier pour ne pas laisser de côté les chemins pédestres existants lors de la construction de nouveaux quartiers. Si un plan plus précis existait, il serait plus facile de les prendre en compte lors de ces nouvelles constructions.

Le maintien des aspects patrimoniaux de ces chemins est également un enjeu clé et la ville doit impérativement faire attention et faire tout le nécessaire notamment lors de la création de ces nouveaux quartiers en garantissant une qualité adaptée. Du point de vue de la signalétique, et notamment touristique, un effort devrait être porté pour avoir avant tout une unité régionale. L'identification et le marquage de tous les points chauds touristiques devraient être réalisés. Pour le reste de la signalétique, il est également constaté un manque dans ce domaine, et notamment pour une mise en valeur de ces chemins. Si le postulat est accepté, nous comptons sur le bon sens de la Municipalité pour faire quelque



chose de succinct mais approprié à une meilleure mise en valeur de tous ces chemins sans toutefois y prendre trop de temps et d'argent. Le groupe PLR soutiendra ce postulat.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. Favoriser la mobilité douce n'est pas seulement une tendance lourde ou une mode mais une nécessité, tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de promotion de la santé. La marche à pied demeure indubitablement le moyen le plus naturel et le moins coûteux de se déplacer en douceur. Par la promotion d'itinéraires pédestres attractifs, notre Municipalité ferait donc d'une pierre deux coups.

Dans cette optique et dans le respect de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre et cantonale sur les itinéraires de mobilité, de loisirs, ce postulat réunit des signataires de tous bords. Répertorier les chemins existants dans nos quartiers et les inscrire dans le nouveau projet de modification du plan communal des itinéraires de chemins de randonnée pédestre qui sera soumis pour homologation au Conseil d'Etat en assurait donc la pérennité.

Quant à ceux qui ne répondraient pas aux critères de ce plan, leur inscription au cadastre, comme l'a dit notre collègue, en garantirait tout de même l'usage. Attentif à promouvoir la santé de ses concitoyens et à préserver notre patrimoine pédestre, le PDC soutiendra donc ce postulat et vous invite à faire de même.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. En préambule, je tiens à vous dire que le fait que j'habite à la croisée d'un certain nombre de ces chemins n'a rien à voir avec mon intervention puisqu'elle a été rédigée par mon collègue, qui, malheureusement, n'est pas là, Jean-Paul Mabillard.

Je rejoins les personnes qui ont parlé avant moi. J'ajouterais que ces chemins ont un intérêt touristique non négligeable et, dans la mesure où l'on essaie de promouvoir un peu le tourisme urbain à Sion, je pense que c'est un atout dont il faudrait profiter. Je suis d'accord avec Madame Betchov qu'il y a eu un certain nombre de projets immobiliers où l'on a allègrement empiété sur les chemins pédestres et ensuite, on a plus ou moins bétonné leurs accès, les dénaturant. Vous comprendrez tous que le groupe des Verts soutient absolument ce postulat.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Mobilité douce, patrimoine bâti, attrait touristique, maintien en forme par la marche, tout y est. Ce postulat pour la sauvegarde de nos espaces de randonnée nous paraît primordial et mérite donc votre soutien comme cela semble être le cas ce soir. Comme l'a exposé notre chef de groupe, si nous n'y prenons pas grand soin, ceux-ci risquent de subir de plus en plus la pression foncière et disparaître. Pour celles et ceux qui les empruntent et nous les avons toutes et tous utilisés un jour à n'en pas douter, ces chemins de randonnée pédestre qui font partie des chemins de notre enfance, sont des itinéraires de découverte de notre ville et constituent ainsi l'identité même de notre commune. Il est donc de notre devoir de les préserver en les inventoriant, les cartographiant, voire même en étendant le réseau. Nous vous remercions donc pour le soutien plein et sincère que vous allez exprimer pour la majorité d'entre vous, car il n'a effectivement pas de couleur politique et servira bien à la population sédunoise dans son entier.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. J'aimerais remercier tous les groupes qui se sont annoncés. J'entends très bien les réticences formulées par le groupe PLR concernant le travail fastidieux. C'est vrai que c'est un travail fastidieux. C'est vrai aussi que le service de la mobilité fait tout son possible pour faire avancer le dossier mais je sais qu'il y a d'autres urgences en même temps. Par contre, ce genre de problème concerne plusieurs dicastères. Il y a le secteur des bâtiments et des constructions qui doit rapidement se prononcer sur les projets, il y a le dicastère des transports et des travaux publics et le dicastère de la mobilité et urbanisme. Il est vrai que cette problématique touche les 3 dicastères et ce n'est pas toujours facile de suivre attentivement tous les développements. En tout cas, je vous remercie beaucoup et je me retire pour le vote.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, qui le refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.



Ce postulat est accepté par 55 oui, 0 abstention et 0 non.

VI- Développement et vote du postulat "Pour de vraies pistes cyclables à Sion".

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Merci de me permettre de vous faire part de quelques réflexions. Tout d'abord, il convient de clarifier la notion de piste cyclable. Il s'agit pour nous d'une piste totalement isolée du trafic routier et destinée aux seuls cyclistes. Sur la commune de Sion, nous en avons une seule entre l'aéroport et l'autoroute ; il y en a d'autres qui se sont développées lorsque l'on va vers l'hôpital depuis le centre-ville; je l'ai pratiquée sur 300 mètres. On a reçu récemment un plan de mobilité où l'on peut voir aussi certaines pistes cyclables.

Ce qu'il faut dire, c'est que les bandes, les marquages que vous voyez dans les rues de Sion, sont des bandes cyclables qui soulignent au sol sur nos routes une zone réservée aux cyclistes, mais qui ne protègent pas les cyclistes. Trop souvent, très souvent, ces bandes s'arrêtent justement là où l'on en a le plus besoin. Le nombre de cyclistes augmente régulièrement en ville de Sion. Il me semble urgent de prendre des mesures plus radicales pour sécuriser et faciliter l'usage du vélo en ville. Nous vous proposons, avec ce postulat, 3 domaines de réalisation et d'étude approfondie pour rendre le réseau cyclable plus attrayant et plus sûr. On va agir à court terme pour un usage plus sûr. Qu'est-ce que nous entendons par-là ? Voici tout simplement quelques commentaires de cyclistes que j'ai obtenus de la pétition « Sion, ville cyclable ». Je vous propose d'écouter ces réflexions très intéressantes. Je les cite. Première réflexion : « J'ai peur d'aller en vélo à Sion ». « La sortie et accès aux berges du Rhône en face de la pizzeria du Pont du Rhône est un coupe-gorge ». « Rond point du Pont du Rhône : c'est criminel quand on redescend la rue de la Dixence et que l'on tourne vers la rue de l'Industrie; c'est dangereux ». « Giratoire intégrant des bandes cyclables, certaines bandes cyclables sont interrompues comme au carrefour de la Clarté ». Vous roulez sur une bande cyclable et soudain plus de bande cyclable. On est pris au dépourvu. « En finir avec les bandes cyclables alibi qui se terminent en queue de poisson et représentent un réel danger ». « Descendre le Grand-Pont avec son enfant sur le siège arrière est dangereux avec la circulation automobile ». Ce sont donc des mesures que l'on demande pour assurer la sécurité. Il faut aussi un usage plus rapide. J'ai encore quelques commentaires de ces cyclistes à la suite de cette pétition « Sion, ville cyclable » : « J'ai attendu 15 minutes au carrefour de la Planta qu'une voiture déclenche le feu vert ». Feu rapide pour les vélos. Plus de feux pour vélos. Je pense au carrefour de la Planta, celui qui a attendu 15 minutes, s'il y avait eu un bouton, il l'aurait pressé et cela serait venu vert. Ces commentaires reflètent les expériences réelles de nos concitoyens pratiquant le vélo en ville. Il ne faut pas seulement les écouter mais les prendre réellement en considération, assez rapidement, surtout pour éviter les accidents.

Il y a encore un autre aspect que je voudrais développer. Il y a quelque chose à faire à moyen terme.

C'est un minimum. Il s'agit de réaliser une première piste cyclable traversant la ville d'est en ouest. Je dis bien une piste et non une bande. Donc, complètement séparée de la circulation et sécurisée. Troisième mesure que l'on pourrait prendre mais à plus long terme; au niveau du PdCom par exemple. Il faut pouvoir se rendre en vélo depuis le centre-ville vers les écoles, vers la gare, vers les lieux de sports ou de loisirs. Il faut aussi prévoir des pistes cyclables rapides, ce qu'on appelle des autoroutes à cyclistes pour les tronçons de plus d'un kilomètre. Si l'on veut aller à Uvrier, si l'on veut aller à Pont-de-la-Morge, si l'on veut aller à Bramois, sans oublier Aproz. Je tiens beaucoup à Aproz. Nous avons reçu récemment une carte de mobilité douce et piétons. C'est une excellente initiative de la ville qui facilite le repérage des quelques pistes cyclables à Sion. D'autre part, la décision de rendre piéton le Grand-Pont va dans le sens de plus de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

Merci de votre attention. C'est bien volontiers que j'attends vos remarques et positions.

Schüpbach Pierre, Conseiller général, PDC. Le monde est souvent pavé de bonnes intentions mais en l'occurrence, ici, nous ne parlons pas des pavés de la course cycliste Paris-Roubaix, mais de vraies pistes cyclables à Sion. Ce sujet, qui est plus que jamais dans l'air du temps, n'est pourtant pas nouveau pour le Conseil général. Le groupe PDC a étudié attentivement ce postulat. Depuis de nombreuses



années, des interventions de tous bords, des projets, des plans directeurs, des aménagements, encore récemment un plan des itinéraires vélos, nous sont présentés pour mettre en avant la mobilité douce à travers les pistes cyclables. En ville, nous voyons de nouveaux aménagements qui sont dus aux effets d'Agglo Sion et des services d'urbanisation de la ville et du canton. Oui cela bouge. Cela roule même, mais certainement pas assez vite pour les adeptes de la petite reine et des vraies pistes cyclables. Ce postulat est donc une nouvelle pierre à l'édifice de la mobilité douce. Il pourrait ainsi mettre en évidence les intentions, les projets et le travail accompli par les différents services de la ville sur un sujet qui préoccupe tous les acteurs politiques de la cité. Il permettrait également de poursuivre et renforcer l'élan donné depuis quelque temps par la Municipalité et les services de la ville. Nous relevons enfin que ce postulat s'intéresse aux infrastructures mises à disposition de la population. Nous rappelons cependant que le PDC soutient également les mesures d'aide, d'encouragement et de sensibilisation à la mobilité douce. Vous l'aurez bien compris, le groupe PDC va voter favorablement à ce postulat.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. A la suite de la lecture de ce postulat, l'UDC s'interroge de la récurrence de ce thème au sujet des pistes, des bandes cyclables. Certes, cela peut plaire par les temps qui courent. Néanmoins, une lecture, pour le coût rationnel, doit rappeler certains éléments légitimes. La Ville de Sion a fait déjà énormément pour les cyclistes. Ce n'est pas sans rappeler le tout-ménage au sujet de la mobilité qui démontre bien l'offre de pistes cyclables sur la quasi-totalité du territoire communal. De plus, la Ville de Sion prend davantage ses responsabilités, contrairement au canton lorsque celui-ci supprime par exemple des parties de piste vers la route de St-Léonard au détriment de la sécurité des citoyens. Vous devez aussi vous rappeler que notre commune investit plus de 200'000 francs par an pour les pistes cyclables. Vous devez aussi vous rappeler que le peuple a voté l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables, les chemins et sentiers pédestres pour déléguer cette tâche à la Confédération. Vous devez enfin vous rappeler que notre commune propose des subventions pour les vélos électriques, installe des bornes d'échanges pour autoriser des interfaces entre mobilité douce et mobilité conventionnelle. Ce sujet est très exploité. Cela devient presque de la monomanie. Vous l'aurez compris, l'UDC ne peut soutenir ce postulat.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Je prends la parole ici à titre personnel. Tout d'abord, j'aimerais souligner la prise de conscience de la ville depuis quelques années en ce qui concerne l'importance de la mobilité douce et la féliciter pour ce qui a déjà été entrepris dans ce sens. Nouvelles bandes cyclables, augmentation de la cadence des bus séduois, soutien aux vélos en libre-service, octroi d'une subvention à l'achat d'un vélo électrique qui, soit dit en passant, obtient chaque année un large succès, différents points de stationnement qui sont toujours très occupés. Preuve en est, s'il fallait encore le démontrer, que leur existence est bien utile, pertinente et nécessaire. D'ailleurs, n'hésitez pas à en rajouter. Car force est de constater que dans notre ville, la pratique du vélo, comme moyen de déplacement urbain, gagne ces dernières années inexorablement du terrain et de nouveaux adeptes tant ce mode de transport présente de nombreux intérêts pour une ville comme la nôtre dont la taille est tout à fait appropriée et sa topographie parfaitement adaptée aux déplacements en vélo. Nous devrions sur ce point tous nous rejoindre, sachant que la congestion de la ville par le trafic automobile n'est voulue par personne, et que les nuisances, les dangers, les coûts que cela induit, doivent être maintenus les plus faibles possibles. L'attractivité de notre ville est indéniable et mérite d'être prise en compte dans notre politique urbanistique.

La promotion de la mobilité douce par la réalisation d'aménagements plus sûrs pour les cyclistes n'est pas une question de couleur politique. Il s'agit encore moins d'opposer les voitures aux vélos. Il s'agit plutôt d'une vision, vision vers laquelle Sion, capitale du Valais, souvent innovante, semble avoir pris la direction. Elle le dit d'ailleurs dans cette carte distribuée à tout-ménage remplie de bons conseils et d'astuces. Je cite, noir sur blanc : « La ville de Sion a pour objectif d'encourager la mobilité douce pour les déplacements en ville. Pour ce faire, différentes mesures sont mises en place, notamment le développement des infrastructures qui facilitent la circulation aux cyclistes ». Je note, j'enregistre, je vous prends au mot, je m'en réjouis. Par ce postulat, il est simplement demandé d'étudier les meilleures possibilités et d'agir dans ce sens en revoyant le volet routier de notre urbanisme. Que ce soit à la force de leur mollet ou avec l'aide d'une assistance électrique, les cyclistes qui se déplacent en ville ne doivent pas être cantonnés aux zones de rencontre où ils entrent en concurrence avec les piétons et plus concrètement, il s'agit de revoir certaines rues, comme l'avenue de la Gare, l'avenue de France et de Tourbillon par exemple, ainsi que les axes stratégiques qui mènent vers les sorties de ville, vers les



importants lieux de formation et vers les parkings échange. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques, je laisserai cela aux spécialistes. Il s'agit, par le biais de ce message, de donner un signal clair en faveur d'une mobilité à taille humaine, particulièrement efficace en zone urbaine, qui ne contribue pas à la saturation de notre réseau, et lorsque, en plus, on connaît les bénéfices de la pratique du vélo sur la santé, il serait dommage de ne pas profiter de ce vent dans le dos. Je soutiendrai donc ce postulat et vous encourage à le soutenir également afin que la ville continue à réaliser des améliorations, des projets concrets et pertinents pour plus de sécurité et de confort pour les cyclistes sédunoises et sédunois. Le groupe PLR laissera libre choix au vote.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Le postulat des Verts pour de vraies pistes cyclables à Sion va dans le sens de ce que l'AdG défend pour notre commune, c'est-à-dire une vision globale de la mobilité douce. Si la ville a déjà fait un pas conséquent dans la bonne direction dans ce domaine en augmentant la cadence des bus sédunois ou en subventionnant l'achat de vélos électriques, il faut continuer à encourager tous les modes de transport, et il va sans dire que le vélo prend une place toujours plus importante dans les modes de transport respectueux de l'environnement.

Mon collègue Gérard Rossier l'a rappelé, un réseau de pistes cyclables permettrait d'assurer la sécurité des usagers et encouragerait la pratique de la mobilité douce. Il n'est pas inutile de relever qu'il existe déjà certains itinéraires à vélos sur le territoire de notre commune, mais ils sont souvent interrompus par endroit, par exemple au niveau de la Gravière qui va de Vissigen aux Iles et à d'autres endroits qui ont été cités précédemment.

Ils sont souvent destinés aux loisirs sans forcément chercher à mener le plus rapidement possible d'un point A à un point B et en toute sécurité. Que demande ce postulat ? Rendre plus sûr et plus rapide l'usage du vélo en ville de Sion. Nous souscrivons à cet objectif. Réaliser une première piste cyclable traversant la ville, nous sommes pour. Planifier à long terme l'utilisation du vélo par un réseau de pistes cyclables sûr, travaillant moi-même à Berne et utilisant régulièrement ces pistes, j'ai pu juger de leur pertinence et utilité dans une ville et ne peut donc qu'aborder dans le sens de ce postulat. Vous l'aurez compris, l'AdG va soutenir à l'unanimité de ses membres ce postulat et vous recommande de faire de même.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. J'aimerais dire que ce postulat n'est pas une attaque. Bien au contraire. Nous sommes reconnaissants de ce que fait la Ville. On aimerait être proactif pour la suite. On a remarqué que ce sont les endroits où le trafic est le plus dense, qu'il y a le moins de possibilité de permettre à la fois aux cyclistes et aux piétons de se déplacer sans grand risque. Il est indéniable que les personnes qui ont la moins bonne pratique ou qui courent le plus de dangers à vélo, à savoir les enfants et les personnes âgées, ont une tendance notoire à utiliser les trottoirs et, de ce fait, à mettre en danger les piétons qui peuvent également être des personnes âgées et des enfants.

L'autre problème est lié à la présence de plus en plus importante de trottinettes électriques et de vélos électriques qui vont relativement vite, comme chacun le sait, et sont peu bruyants, ce que l'on reconnaît comme étant une bonne chose. Mais j'ai vu plusieurs fois des personnes âgées sursauter au passage desdits véhicules.

C'est pour cette raison que nous pensons que des pistes cyclables et non pas des bandes cyclables sont la solution à promouvoir, parce que dans ces mêmes régions à dense circulation, il est assez clair que bien des automobilistes ont tendance à empiéter sur les pistes cyclables. Nous encourageons donc la Ville à mieux délimiter les différentes formes de trafic afin que piétons, automobilistes et cyclistes vivent et survivent en bonne entente.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Voulez-vous reprendre la parole Monsieur Rossier ?

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Tout d'abord, je vous remercie pour votre soutien à ce postulat. Pour ceux qui ne souhaitent pas trop nous soutenir, je leur recommanderai d'aller faire un



tour dans les villes comme Bâle ou comme Genève où l'on voit de véritables pistes cyclables, et c'est extrêmement agréable.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Vous pouvez regagner votre place. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, qui le refusent sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 41 oui, 3 abstentions et 11 non.

VII- Développement et vote de la motion "Réglementation concernant l'installation d'antennes sur le territoire de la Ville de Sion".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire, Monsieur Sébastien Carruzzo, vu que Monsieur Jean-Paul Mabillard est absent, à venir nous présenter sa motion.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Le groupe des Verts a interpellé à plusieurs reprises nos autorités à propos de l'installation d'antennes téléphoniques sur le territoire de notre cité. Ces interpellations faisaient suite à un recours et à une pétition signée par un milieu de citoyens de cette ville suite au projet d'un opérateur téléphonique d'installer une antenne sur un immeuble de Vissigen. Ces oppositions ont pour origine avant tout le bâtiment choisi pour installer ladite antenne. En effet, l'immeuble en question jouxte à la fois un jardin d'enfants et une école accueillant les petits degrés de la scolarité obligatoire. On trouve également à proximité de ce bâtiment un jardin public.

A l'heure actuelle, il est difficile d'affirmer avec certitude que les ondes émises par les antennes téléphoniques nuisent à la santé ou au contraire ne présentent aucun danger pour l'être humain. Néanmoins, de plus en plus d'individus sensibles aux ondes émises par ce type d'installation se voient dans l'obligation d'éviter les centres-villes. Jusqu'à ce jour, aucune étude longitudinale n'a été effectuée pour évaluer les effets réels de ces ondes sur la santé.

Etant donné cette situation, il semblerait normal qu'un principe de précaution soit appliqué. Particulièrement dans le cas qui nous intéresse pour protéger les lieux dans lesquels on trouve les centres scolaires ou les jardins d'enfants. A l'évidence, il existe une obligation de couverture incombant aux opérateurs en vertu du Droit Fédéral des Télécommunications. Ce devoir de couverture ne saurait être entravé de manière trop importante par l'application de dispositions communales. Cependant, reconnaissons-le, le manque total de planification et de coordination de l'implantation des antennes constitue actuellement un véritable problème. Malgré l'obligation de couverture, les communes peuvent parfaitement envisager une série de restrictions d'implantation d'antennes dans leur zone à bâtir. Il leur est possible, par exemple, de délimiter des zones dites blanches où l'installation est interdite (à proximité des écoles, des établissements médico-sociaux, des parcs publics, par exemple). Signalons que nos autorités ont récemment fait opposition à l'installation d'une antenne dans l'enceinte de la vieille-ville. A l'opposé, lesdites communes peuvent également délimiter des zones où doivent être impérativement installées ces antennes. Il est donc parfaitement envisageable de réglementer de manière ou d'une autre l'installation de ces infrastructures sur l'ensemble de notre territoire. Cette opportunité constitue un moyen de demander aux opérateurs de justifier l'implémentation de leur antenne et d'éviter par la même occasion un développement anarchique. A travers cette motion, le groupe des Verts attend que ce type de démarche soit rapidement engagée pour notre commune afin d'anticiper les futures demandes liées à la 5G et par la même occasion de refuser l'installation d'antennes dans des lieux particulièrement sensibles, comme ceux cités précédemment. Lors de nos interpellations précédentes, à plusieurs reprises, on nous a laissé entendre que rien ne pouvait entraver le choix d'un lieu pour implémenter une antenne téléphonique. Les arguments évoqués précédemment semblent plaider pour le contraire. Il est temps pour notre cité, qui comme l'ensemble des villes valaisannes a toujours mis un point d'honneur à défendre son autonomie, de s'arroger la possibilité de déterminer le choix des emplacements des prochaines antennes téléphoniques installées sur son territoire. Par la même occasion, nos autorités pourront mettre en place ce principe de précaution chargé de protéger, dans la



mesure du possible, ses citoyens de certains effets néfastes dus à la propagation des ondes transmises par ces types d'infrastructures. J'attends vos commentaires et questions.

Broccard Jean Michel, Conseiller général, PDC. En préambule et pour répondre correctement à cette motion, il est nécessaire de parler un peu de technologie à travers quelques chiffres. En effet, le rayonnement qui a fait couler beaucoup d'encre parmi de nombreux spécialistes dans le monde est la bande de haute fréquence de 26 GHz. Cette haute fréquence est utilisée dans plusieurs pays européens. C'est également la valeur limite tolérée par l'organisation mondiale de la santé, l'OMS. En Suisse, rien de tout cela. La fréquence utilisée se situe entre 700 MHz et 3,5 GHz, et cela depuis au moins 25 ans. La 5G, quant à elle, ne dépasse pas ces valeurs. Des milliers d'études démontrent qu'aucun effet néfaste sur la santé n'a été relevé pour autant que ces valeurs limites soit respectées. Or, en Suisse, elles sont 10 fois plus strictes que les valeurs recommandées par l'OMS.

Il faut savoir également que la plus grande partie de l'exposition pour les êtres humains vient de son Smartphone et non des antennes. Chacun est libre de choisir le niveau de rayonnement auquel il s'expose. Au niveau communal, nous ne pouvons pas empêcher le développement de la 5G et ce d'autant plus que les ondes n'ont pas de frontière. Nous pouvons, dans certains cas, évaluer la possibilité d'influer sur l'installation de certaines antennes dans le cadre, par exemple, de nouvelles constructions.

Pour terminer, le groupe PDC trouve cette motion trop contraignante pour nos autorités communales qui sont prises en otage entre les lois cantonales et fédérales qu'elles ne maîtrisent pas forcément. En revanche, nous pouvons comprendre les craintes évoquées car ce sont également celles d'une partie de la population. C'est pourquoi, si les motionnaires acceptent de transformer cette motion en un postulat moins contraignant pour nos autorités, nous pouvons les suivre mais, dans le cas contraire, nous nous opposerons à cette motion.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le Grand-Conseil s'est prononcé lors de sa dernière session sur un objet similaire. Je précise donc que le groupe UDC est sur la même longueur d'onde que sa députation. Je reprendrai juste quelques éléments. D'abord, il a été fait mention qu'il n'y avait pas de base scientifique et d'étude pour déterminer qu'il y avait un aspect néfaste sur la santé et, finalement, pour contourner ce léger problème d'absence de base scientifique, on invoque le principe de précaution. C'est un chouette outil mais on ne peut pas l'utiliser à tort et à travers sur du vide finalement, cela n'a pas grand sens. Je ne reprendrai pas les éléments qui concernent la législation Suisse qui est un peu plus contraignante que la législation européenne en matière de nombre d'émission mais je rejoins les arguments proposés par Monsieur Broccard. Pour ces raisons, le groupe UDC vous invite à refuser cette motion et même un éventuel postulat.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Le groupe des Verts demande à nos autorités, au travers de cette motion, à nos autorités de régler dans la mesure du possible de leurs compétences, l'installation d'antennes sur notre ville. Le 18 décembre dernier, la conseillère Pfister avait déjà posé une question à ce sujet et la réponse de la conseillère Carole Schmid avait été limpide. Je m'abstiens donc de vous la relire. Le 16 avril dernier, le conseiller Mabillard avait posé une nouvelle question toujours sur le même sujet et la réponse de la conseillère Schmid avait aussi été limpide. Je m'abstiens encore une fois de vous la relire. Au-delà de toute considération sur le fond du problème, le groupe PLR ne soutient en aucun cas la réalisation d'un règlement qui, in fine, n'aura aucune influence supplémentaire sur l'implantation d'antennes. La base légale de la Confédération et du canton surpassant les compétences communales. Ce serait tout simplement faire de fausses promesses à nos citoyens et citoyens. En conclusion, le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Il tient à cœur à l'AdG de faire face aux défis posés par les nouvelles technologies et la numérisation. Dans ce domaine, les opportunités, les risques sont à évaluer soigneusement car les craintes et les inquiétudes de la population concernant les effets des nouvelles technologies doivent être prises au sérieux par le monde politique. Ainsi, nous pensons que les effets de la 5G sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur l'économie doivent être examinés à travers des recherches et des études avant de se précipiter dans cette nouvelle technologie. De plus,



la population devra être informée au fur et à mesure et de manière non-orientée des résultats des enquêtes menées actuellement par la Confédération.

Au niveau fédéral, le rapport du groupe de travail sur la 5G ne sera pas disponible avant cet automne. Il reste donc compliqué pour nous de nous prononcer sur un tel objet avant même que les experts au niveau national n'aient rendu leur rapport à ce sujet.

Vraisemblablement, la 5G n'amènera pas plus ou moins de risques que la 4G déjà en vigueur. Les champs électromagnétiques de la 5G ne seraient pas plus nocifs que ceux de la 4G. Ce ne sont pour l'instant que des suppositions. En revanche, le nombre d'antennes pourrait augmenter sensiblement pour faire fonctionner au mieux cette technologie. Cela aura effectivement un impact paysager non négligeable que nous jugeons malheureux.

Cette motion demande aux autorités communales de réglementer, dans la mesure du possible et de leurs compétences, l'installation d'antennes dans notre ville. Sans dire que nous sommes contre cette technologie pour l'instant, mais plutôt parce que personne ne connaît encore réellement ces effets. L'idée d'un moratoire aurait semblé être une bonne alternative pour mettre en suspens l'expansion de cette technologie avant d'être fixé une bonne fois pour toutes sur ses effets. Néanmoins, suivant le principe de précaution que nous n'estimons pas utiliser à tort et à travers, comme l'a dit mon collègue Vincent Boand, nous allons soutenir cette motion visant à une réglementation sur l'installation de ces antennes 5G sur notre territoire communal afin d'avoir simplement un plan de route clair et précis, plan de route que la population attend de la part de la Municipalité.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. J'ai écouté attentivement les interventions des différents groupes. Je constate qu'il y a des gens qui ont un peu de peine à dépasser la lecture simplement du titre. On va réexpliquer la chose puisqu'elle n'avait pas été très claire. On n'est pas ici pour demander que la 5G ne soit pas installée. Ce n'est pas du tout le cas. C'est simplement de dire que la commune a un certain nombre de prérogatives quant à l'aménagement du territoire et que l'on peut s'arranger pour que l'on ne mette pas des antennes 5G à côté d'un jardin d'enfants, que l'on ne mette pas la 5G tout près d'un endroit où il y a des malades, que l'on ne mette pas la 5G tout près d'un endroit où nos chères têtes blondes vont à l'école, c'est tout ! Rien de plus. On ne demande pas qu'il y en ait moins, on ne demande pas que la fréquence soit changée. Ce n'est évidemment pas de notre compétence. On demande simplement que l'aménagement du territoire soit fait de façon à ce que l'on tienne compte de l'emplacement d'un certain nombre d'infrastructures à savoir des jardins d'enfants, des crèches, etc. et d'éviter que l'on mette des antennes 5G précisément à ces endroits. Si cela vous semble impossible, je pense qu'il faut arrêter de faire de la politique. On est là pour décider d'un certain nombre de choses, alors si l'on n'a plus le droit de faire un aménagement du territoire, alors je crois qu'il y a des dizaines de milliers de francs qui peuvent être économisés en arrêtant de faire des planifications. On vit bien sûr dans un état démocratique, chacun vote, mais il faudrait quand même que les arguments soient un peu en relation avec les objets traités.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent cette motion appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent sur la touche rouge, les abstentions touchent blanche. Le vote est lancé.

Cette motion est refusée par 40 non, 13 oui et 2 abstentions.

VIII- Informations de la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Tout d'abord, quelques informations de la Municipalité avant de venir sur un élément un petit peu plus important, qui est l'attractivité du cœur de ville.

En ce qui concerne les différents dossiers qui sont en cours et qui vous intéressent, vous dire que l'étude que nous avons confiée à la société Ecoplan pour l'analyse des charges de centre et des charges particulières, nous sera communiquée dans sa version finale à la fin novembre. J'espère donc qu'au mois de décembre l'on puisse revenir vers vous avec quelques éléments. Le Conseil municipal et les



services ont travaillé sur le plan directeur communal et vos différentes remarques. On a jusqu'à jeudi ou vendredi pour vous transmettre notre position. Vous aurez donc en retour nos différents éléments. Le Conseil municipal a aussi accepté d'étudier la création d'un nouveau pôle qui serait dédié au sport et à la performance du côté du centre de santé de l'hôpital, notamment dans les locaux de la future HES en santé sociale. C'est un pôle qui serait créé avec la fondation The Ark, l'Etat du Valais, la SUVA et qui souhaiterait valoriser ces éléments, notamment avec les différentes compétences de recherche fondamentales, de recherche appliquée, d'innovation et de compétences médicales qui se trouvent dans ce périmètre du pôle santé.

Nous avons aussi soutenu une candidature qui veut organiser, en 2024, la journée fédérale des lutteurs espoirs. Vous en entendrez peut-être parler si la Ville de Sion est choisie. On reste toujours dans l'innovation : Monsieur le Conseiller d'Etat Darbellay a déclaré que la Ville de Sion allait mettre à disposition du SIP (Swiss Innovation Park) un bâtiment dans la zone des Ronquoz 21, bâtiment de Michel Stores. Je peux vous confirmer (on aurait voulu une communication un petit peu différente) qu'effectivement la Ville de Sion, qui a acquis ces bâtiments, a fait une proposition de vente de ce bâtiment à l'Etat du Valais. Les députés qui sont dans la salle se rappellent qu'en juin dernier ils ont accepté un crédit d'engagement de 28 millions pour cette partie. Il n'y a pas le crédit d'objet encore, mais là, on est effectivement dans une enveloppe financière et c'est dans ce cadre-là que ce bâtiment pourrait être acquis par l'Etat et puis recevoir les premières cellules d'innovation de grandes entreprises à l'image du parc de l'innovation qui se retrouve à l'EPFL. Il y aurait une société qui serait constituée entre l'EPFL, l'Etat du Valais et la Ville de Sion et qui aurait comme mission de gérer, mais cela n'impose pas de nouveaux engagements financiers de la part de la Ville de Sion, comme l'on a sur le financement du tertiaire ou du secondaire. Vous dire aussi que, pour celles et ceux qui ont eu la gentillesse d'assister aux 5 ans de l'EPFL, antenne Valais, et aux 50 ans de l'EPFL, un petit document a été édité, il est à votre disposition. Je vous encourage à vous saisir d'un exemplaire en sortant. Il a l'avantage de vulgariser un petit peu tout ce que l'on fait comme recherche dans le cadre du Campus Energypolis; c'est assez intéressant.

L'agglomération : vous le savez, la thématique principale de l'agglomération concerne la mobilité, concerne les transports publics. De manière anticipée, pour pouvoir recevoir un concessionnaire et surtout pouvoir gérer ces futurs transports d'agglomération, une association est en passe d'être créée. Des statuts ont été élaborés. Ils vous seront soumis d'ici la fin de l'année. L'objectif est que l'on puisse doter l'agglomération d'une gouvernance qui pourra, elle, exécuter cette mission de transport public d'agglomération. Les communes d'Ardon, Vétroz, Conthey et Sion ont déjà pris la décision dans l'attente de ce transport d'agglomération que l'on a été obligé de décaler d'une année. Je vous avais expliqué que l'on a des contraintes tarifaires, notamment aussi la fameuse loi sur les handicapés, la LHand, qui nous impose d'avoir 21 centimètres pour les différents arrêts de bus. Ce sont donc des infrastructures que nous allons devoir créer pour les nouveaux arrêts de bus et mettre en conformité. Par contre, on voulait quand même annoncer une amélioration pour la ligne Ardon-Sion qui va être augmentée dans certaines heures de pointe, au quart d'heure, et là les communes de l'entier de ce périmètre ont accepté de prendre en charge, selon une clé de répartition bien déterminée, le financement de ces améliorations. On espère que, pour l'année prochaine, ces améliorations de cadence montreront que l'on répond à la demande et qu'effectivement, il y a une amélioration et une augmentation du nombre de passagers. On essaiera d'aller défendre vis-à-vis du canton, une reconnaissance du transport régional voyageur augmenté avec ces différentes cadences.

Le projet Demoscan est passé dans l'étape de réalisation. La Ville de Sion a bien réagi à ce projet. Je vous rappelle que nous avons tiré au sort 2000 citoyennes et citoyens. Il y a 30% de ces 2000 citoyens, donc un peu plus de 700 personnes, qui ont répondu. Elles ont répondu en disant : on est là où on ne peut pas être là. C'est un taux assez important ; on dit en général qu'un taux de 3, 4 ou 5% sur ce type de sondage est satisfaisant. Là, on est quasiment à 30%. Donc, le tirage au sort des 20 personnes qui vont, pendant deux weekends au mois de novembre, travailler sur un objet que l'on ne connaît pas encore, puisque le Conseil fédéral a 4 mois pour annoncer les objets fédéraux, a été réalisé. Nous avons pu recevoir ces gens, faire ce tirage au sort et partager un moment avec ces différents citoyens.

Il y a également deux dossiers qui vont impliquer fortement la ville et qui sont importants à connaître et surtout à défendre au niveau de la députation, c'est la réforme fiscale des entreprises qui va être décidée



dans cette même salle d'ici la fin de l'année. En tout cas en première lecture, peut-être même de manière définitive. Cela a une incidence pour la Ville de Sion. Nous avons participé aussi avec les autres villes et le Conseiller d'Etat, Roberto Schmidt et l'économie à un paquet qui nous semble équilibré et supportable. Vous le verrez, le budget 2020 tient compte déjà de ces premiers effets de baisse fiscale des entreprises. On va être attentif à la défense de notre position. Et puis, toujours dans cette même salle, une motion avait été acceptée par le Grand-Conseil concernant la loi sur les participations des communes au financement tertiaire ; vous rappeler surtout par rapport à l'université à distance de la commune de Sierre. Vous savez que pour ces éléments-là, on doit mettre le terrain à disposition, prendre 10% de l'investissement à charge et 10% du fonctionnement, et la Ville de Sierre qui a l'université à distance n'a pas de professeurs, ni d'élèves sur le territoire communal. Elle n'a donc pas d'avantages de site, ni de retombées de site. Cela impose au Conseil d'Etat de revoir cette loi ; il y a de gros enjeux pour nos villes, notamment Sion et Sierre. Et là nous sommes en dialogue avec le Conseil d'Etat pour essayer de voir dans quelle mesure on peut diminuer la charge qui incombe à la Ville de Sion. On a essayé cet automne de modifier la loi sur le financement des régimes sociaux avec ce préciput. Malheureusement, on voit que c'est difficile d'obtenir une majorité, notamment des villes, d'obtenir aussi un soutien de tous les groupes politiques, même pour celles et ceux qui défendent la Ville de Sion. Il y avait là de gros enjeux, plus de 2 millions pour la Ville de Sion. Malheureusement, on n'a pas réussi à convaincre l'entier ou en tout cas une majorité du Grand-Conseil.

Mon dernier mot d'informations, c'est vous dire merci pour le message que vous avez donné à cette fusion des polices municipales de Sierre et de Sion. Je ne vais pas rappeler ce que mon collègue Cyrille Fauchère a dit mais c'est un message important pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité. C'est notre mission, offrir les meilleures conditions de sécurité à l'ensemble de nos concitoyens. J'aimerais remercier les membres du Copil, particulièrement notre commissaire Bernard Sermier. On vit passablement de fusions dans différents domaines et je sais que c'est une tâche supplémentaire par rapport à l'activité quotidienne. En votre nom et au nom du Conseil municipal, un grand merci à notre commissaire et à notre collègue, Cyrille Fauchère, qui s'est aussi passablement investi dans le cadre du Copil. Voilà les quelques informations que je souhaitais vous donner. On va se revoir dans le cadre du travail du budget. Je donnerai aux différentes commissions, d'autres éléments en lien avec ce budget.

En ce qui concerne l'élément de l'attractivité : vous le savez, le Conseil municipal s'est préoccupé de l'attractivité de son cœur de ville. Nous avons déjà en 2016 et 2017 commandé une étude à la société Pacte3F qui nous avait donné un certain nombre d'éléments, de pistes, notamment la nécessité de mettre à disposition des places de parc, la nécessité de veiller à avoir une bonne animation de la ville et de constituer un groupe de travail. Ce groupe de travail a été présidé par Monsieur le vice-président et c'est ce groupe de travail qui a proposé au Conseil municipal de donner un mandat au professeur Nicolas Babey qui enseigne à l'université de Neuchâtel et qui est un spécialiste des politiques communales. Ce que je vais vous présenter, c'est le professeur Babey qui aurait pu le faire. Ce sont les résultats de cette étude et je vais peut-être insister un petit peu plus sur les mesures que le Conseil municipal a retenues, voire complétées par rapport à cette attractivité.

Vous rappeler peut-être quelques éléments : nous sommes une ville où l'on dit toujours que l'on a un emploi par habitant, donc, quasiment 33'500 emplois pour autant d'habitants.

L'étude a été faite en 2016. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que l'on ne veut pas l'actualiser aujourd'hui. Ce sont les seuls chiffres que nous avons. C'est une photographie qui a été faite en 2016 et toute l'étude que vous allez voir est basée sur la même photographie. On peut donc imaginer l'évolution. L'évolution, elle est valable pour tous les éléments comparatifs. Le professeur Babey a pu travailler uniquement sur cette partie, on va dire statistique, sur les chiffres de 2016. Vous verrez tout à l'heure qu'il y a des éléments qualitatifs et quantitatifs qui, eux, sont plus actuels. Donc, une forte augmentation aussi dans le commerce de pain, pâtisserie, confiserie, et la disparition d'un grand supermarché, Magro, avec des baisses d'emplois aussi dans les hypermarchés.

Sion a réussi à maintenir le nombre d'emplois dans le secteur du commerce de détail. On perd seulement, à fin 2016, 2% de nos établissements. Vous voyez qu'aujourd'hui le commerce de détail est le troisième employeur ou créateur d'établissement, puisqu'il y a près 2'200 personnes qui travaillent



dans ce secteur. La première place, ce n'est pas un élément surprenant, est occupée par la santé qui va encore se développer avec l'agrandissement de l'hôpital de Sion. Et puis, on a une forte connotation administration publique et enseignement.

Si vous arrivez à déchiffrer quelque chose, vous voyez là les quelques tendances qui vous montrent que la moyenne Suisse est effectivement une perte de 2% des établissements. Vous avez deux villes qui surperforment, ce sont les deux courbes qui sont au-dessus de la limite de 0% donc une neutralité, c'est la ville de Meyrin. Pourquoi ? Parce qu'elle détient l'aéroport sur son territoire et que tous les grands horlogers ont quitté le cœur de ville pour venir s'installer sur Meyrin. Il y a aussi Bulle qui est un cas assez particulier parce qu'avec la dynamique de l'aéroport, elle a bien résisté, voire développé ses commerces. Par contre, toutes les autres villes de notre taille sont dans des performances qui sont plus faibles que celles de la ville de Sion. Et là, vous avez des éléments de 2011 à 2016 qui montrent ces tendances, notamment la tendance Suisse, avec quelques villes, également des consœurs valaisannes dont Martigny, dans le cadre de cette évolution qui est globalement plutôt négative. Les raisons sont connues, notamment internet, notamment les nouvelles circonstances ou tendances de consommation pour certains établissements. Monsieur le professeur Babey a élaboré une petite théorie pour expliquer que la ville de Sion résiste plutôt bien à ces baisses d'emploi.

Sa théorie part un petit peu mal parce que l'on dit : « plus il y a d'emploi par habitant, plus le commerce de détail souffre ». C'est ce que l'on devrait normalement constater et c'est ce que l'on constate dans des villes de taille moyenne ou supérieure.

Pourquoi ? parce que souvent, il y a un conflit entre la ville à habiter et la ville à produire. La ville à produire c'est où les entreprises sont installées, où les gens travaillent.

Les infrastructures sont surchargées. Cela se vérifie. Aujourd'hui, quand on est à Fribourg et que l'on veut aller au cœur de ville et que l'on habite en périphérie, on se dit : « je veux aller au cœur de la ville » mais tout de suite il y a un petit warning rouge qui s'allume et on se dit « zut, je vais me retrouver dans un trafic qui est congestionné, je vais perdre du temps, je ne vais pas au cœur de ville et je vais peut-être dans un centre commercial qui est en périphérie, ou je me tourne vers l'e-commerce.

L'avantage de Sion, c'est que l'on a une taille, de cette ville à produire, de cette ville à habiter, qui est grande. 12 km². C'est un grand territoire alors que, par exemple, Fribourg ou Neuchâtel ont la moitié de ce territoire. C'est ce qui fait aujourd'hui cette séparation intéressante des activités.

Vous avez là, l'évolution de la mobilité pendulaire. Les pendulaires sont donc les gens qui viennent en ville principalement pour travailler. Vous avez un tableau comparatif de 2011 à 2017. Ce qui nous inquiète toujours en tant que Municipalité sont les flux entrants. L'évolution 2011 ou 2017 où la voiture prend plus d'importance, les transports publics heureusement aussi, mais c'est une part prédominante de la voiture qui est pour tout ce qui est flux entrant. Je vous rappelle que pour les pendulaires, la politique de la ville est de mettre à disposition des transports publics de qualité, d'avoir deux parkings gratuits d'échanges à l'est et à l'ouest de la ville avec une connexion au cœur de ville, avec des cadences de bus ou des moyens de report modal et puis de pouvoir permettre aux gens depuis ces parkings de se rendre au cœur de ville de manière facilitée. Vous avez ici maintenant l'élément qui est le plus actuel. Monsieur le professeur Babey avec son équipe est allé interviewer 203 personnes. Là, on est en avril 2019 et vous avez l'échantillon (donc, un petit peu plus de femmes que d'hommes ; c'est aussi le reflet de la population sédunoise), les origines des différents usagers qui ont été rencontrés, la mobilité de ces usagers (cela c'est pour ceux qui proviennent de Sion) on voit encore une majorité de gens qui vont à pied, mais il y a encore près de 30% de gens qui utilisent leurs voitures pour se déplacer à Sion (ce sont des gens qui habitent à Sion et qui restent à Sion). Par contre, on voit clairement que pour les usagers qui viennent de l'extérieur, la voiture est le moyen de transport qui est utilisé pour se rendre en ville de Sion.

On a interviewé les gens sur leur lieu de stationnement. Vous avez là, l'origine et l'utilisation des différents parkings et pourquoi les usagers sont venus à Sion, et les pourcentages qui concernent le travail, le loisir ou différents éléments.



Dans les forces et les faiblesses de la ville de Sion qui ont été relevées par ces usagers, il y a effectivement l'esthétique de la ville qui est un des éléments force qui a été relevé, la diversité aussi des différents commerces et des éléments de proximité. Dans les faiblesses qui sont relevées, on trouve l'élément de circulation, notamment à des moments bien déterminés, C'est vrai que l'on constate un trafic qui est congestionné à un certain moment du matin ou de fin de journée. On relève également des problèmes de parkings, quelques problèmes de trafic et d'accessibilité. Des propositions ont été demandées à ces usagers. Dans les propositions qui ont été faites, il y avait notamment la proposition d'augmenter les zones piétonnes et de renforcer ou de d'harmoniser la mobilité urbaine. Donc, les gens trouvent que, globalement, l'accessibilité à la ville de Sion, et c'est l'élément déterminant, c'est que les gens, quand ils viennent de l'extérieur puissent se dire : « On peut accéder au cœur de ville dans des parkings qui sont réservés aujourd'hui pour les gens qui viennent vivre une expérience ». On voit aujourd'hui que les gens qui viennent au cœur de ville passent en général deux heures au cœur de ville, soit pour aller manger, soit pour aller se faire soigner, soit pour aller rencontrer une administration. Ces deux heures sont importantes si on peut garantir une accessibilité. Les citoyens ou les usagers considèrent que l'accessibilité dans des parkings du cœur de ville est bonne. On a une cote d'amour absolument exceptionnelle puisque tout le monde nous aime et aime surtout notre centre-ville. Dans les facteurs clés de succès qui sont évoqués, je ne vais pas les reprendre mais il y a cette notion de parking proche et de centre-ville piétons, il y a la prévention de la spéculation immobilière. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on constate que l'on a des vitrines froides qui sont, soit des commerces qui ne ramènent rien, soit des commerces qui ont des activités ou des vitrines vides parfois qui n'ont pas forcément de valeur ajoutée. Pour le professeur Babey, c'est important que l'on arrive à contrôler aussi cet élément et puis, bien sûr, encourager la collaboration. Dans les forces, je pense que bon nombre de ces forces vous sont connues. Je ne vais pas les reprendre les unes après les autres. Dans les faiblesses qui sont relevées par le professeur Babey, c'est l'absence d'une plate-forme de vente en ligne. Il y a des villes comme Genève qui ont mis en place, entre commerçants, une plate-forme de vente en ligne ; c'est-à-dire que vous pouvez trouver sur une plate-forme internet l'entier des produits ou une partie des produits des différents commerçants et venir les acheter, les chercher au magasin. En principe, c'est comme cela que cela se passe. On a souvent parlé de communication. Aujourd'hui, chaque commerce a sa propre base de données. Il n'y a pas de mutualisation, il n'y a pas la possibilité de faire passer un message unique à l'entier des clients de nos commerces. Monsieur le professeur Babey relève une relative passivité des commerçants et il trouve que la zone de rencontre du Grand-Pont est une zone problématique. Je l'ai entendu encore ce soir sur des questions de cohabitation entre cyclistes, piétons, terrasses et voitures. Les opportunités vous les avez là, notamment sur des éléments qui concernent aussi les heures d'ouverture des magasins, sur cette cohabitation que l'on a dans certaines boulangeries, entre la partie tea-room et la vente au détail puisque vous savez que là l'on n'est pas dans les mêmes lois, et la possibilité aussi de communiquer vis-à-vis de nos visiteurs sur la qualité de notre offre.

Les menaces, elles reprennent un petit peu les faiblesses que l'on a vu tout à l'heure. Ce sont les éléments de changement de comportement et d'habitudes de consommation qui font qu'aujourd'hui certains commerçants, se font du souci, nous nous en faisons aussi, et des difficultés peut-être à pouvoir développer leur modèle commercial. Le professeur Babey a fait 8 recommandations que vous avez là, écrites. Le Conseil municipal en a fait sienne. Je vous compléterai avec les propositions du Conseil municipal. Donc, le marketplace c'est cette plateforme de vente en ligne. Les commerçants ont déjà été interpellés par Monsieur le vice-président pour essayer de mettre en place cet outil, bases de données et cartes de fidélité. L'idée est que l'on arrive à harmoniser une pratique pour nos visiteurs. L'association, je crois que ce sont des choses qui existent aujourd'hui mais essayer de renforcer le dialogue entre les commerçants et l'autorité communale.

Le plan d'affectation. Le plan d'affectation est quelque chose d'un petit peu particulier. Il existe à Genève un plan d'occupation du sol, c'est-à-dire que vous avez dans certaines zones, pour certains types d'activités, la nécessité si vous remettez en location (vous êtes propriétaire, vous remettez en location votre café-restaurant), de retrouver un exploitant d'établissement public, c'est-à-dire de café-restaurant. Vous n'allez pas pouvoir modifier cette affectation avec, je ne sais pas, je prends l'exemple d'une agence immobilière. La Ville de Sion va introduire dans son plan RCCZ, une disposition qui va justement dans certains quartiers imposer cette continuité de diversité d'exploitation. On l'a vu, plus on a de diversité, plus on a de type d'activités économiques et commerciales différentes, plus la ville est attractive. Les horaires d'ouverture des magasins sont régis par une loi. Elle est en consultation auprès



de l'Etat. La Ville de Sion va pouvoir peser de son poids pour essayer d'offrir les meilleures conditions à nos commerçants. Les fusions d'espaces commerces et espaces restauration, que j'ai évoquées tout à l'heure pour nos boulangers, pâtisseries, sont la possibilité ou la nécessité d'harmoniser les 2 horaires afin d'avoir une exploitation cohérente.

Mesure 7, c'est la piétonisation. J'en parlerai peut-être plus en détail tout à l'heure. L'élément 8 est la campagne de sensibilisation, c'est de faire passer des messages. Le message est relativement simple, c'est de dire : «je vis à Sion, je travaille à Sion, je consomme à Sion.» Sans jeu de mot...

C'est le message que l'on veut faire passer. On a toujours dit que Sion était le plus grand centre commercial à ciel ouvert. Je crois que personne ne peut nous contester cette appellation. Par contre, il faut que l'on arrive à sensibiliser nos citoyennes et citoyens, nos visiteurs, à ces éléments. J'arrive aux éléments peut-être plus séduisants. Ce sont les mesures complémentaires ou particulières que la Ville de Sion a prises en complément à ce catalogue. Plusieurs acteurs sont concernés : La Ville de Sion pour certains éléments, le canton pour tout ce qui est réglementaire, les commerçants dans leur capacité de réinventer une partie de leur manière d'approcher la clientèle et le public dans ces éléments de sensibilisation. On a un agenda qui a été déterminé par le Conseil municipal. Il y a des mesures à court terme, dès ce jour, notamment en ce qui concerne la piétonisation et les parkings. Il y a des mesures à moyen et long terme. La première des mesures est l'extension de la zone piétonne. Le Conseil municipal a décidé de faire un test de 9 mois. On le voit bien sur ce plan où vous avez tout ce qui est en rouge, qui est la partie déjà piétonne, et on a cet axe vert, Espace des Remparts et Grand-Pont, qui, aujourd'hui, est utilisé encore de manière inappropriée, notamment comme axe de transit. Nous souhaitons pouvoir le rendre piéton, c'est-à-dire permettre pendant 9 mois de faire un test avec des horaires de livraison qui sont adaptés et qui permettent aux commerçants de pouvoir travailler. Nous avons rencontré les commerçants ici même dans cette salle. Ce test sera analysé dans 9 mois entre les commerçants et la Ville de Sion pour en tirer les conséquences et voir si une piétonisation définitive peut intervenir avec une procédure. L'Espace des Remparts se fera en deux temps; on va piétonner la partie Espace des Remparts nord dès ce jour et le sud sera fait en début d'année.

Nouvelle mesure qui est développée par la Ville de Sion est le stationnement. Je crois que c'était une des préoccupations que vous aviez émises dans le cadre de ce plenum. L'idée est de rendre gratuit les parkings publics de la Planta, du Scex et de la Cible dès le vendredi 17 heures. Donc, tout le samedi et également jusqu'au dimanche avec aussi la gratuité pour l'ensemble des transports publics, des bus séduisants. On améliore ainsi la possibilité pour le transport individuel motorisé et pour les gens qui utilisent des transports publics de se rendre en ville. Je crois qu'aujourd'hui à Sion, on a ce potentiel de faire vivre une expérience d'achat. On n'est pas dans une zone commerciale où l'on va avec son caddie de la caisse à la voiture. On vient vivre une expérience c'est-à-dire faire des achats mais aussi rencontrer des amis, découvrir le potentiel de la ville et passer un bon moment dans cette qualité de vie. Ce qui est important est que la Ville de Sion ne voulait pas être seule à faire cet effort. On a donc demandé aussi aux grands commerces que sont Manor, Coop et Migros d'offrir les mêmes prestations de gratuité dans leurs parkings pour les mêmes horaires que la Ville de Sion; ce qui est acquis pour Manor et Coop. Pour la Migros, nous n'avons pas encore de réponse parce que la Migros est un petit peu plus excentrée. Elle craint aujourd'hui des voitures ventouses par rapport à la proximité de la gare puisque l'on pourrait imaginer que les gens viennent parquer là. Pour la Migros, c'est donc quelque chose qui doit être encore analysé.

En ce qui concerne la dynamisation du centre-ville, nous allons et nous avons déjà lancé une marque territoriale. Nous allons donc accélérer la création d'une communauté autour des valeurs partagées de cette marque territoriale et c'est important que l'on communique ensemble. Il y a un groupe de travail qui a été constitué avec les commerçants pour faire passer les messages et expliquer quels sont les éléments que la Ville de Sion met en évidence. Il faut sensibiliser afin que l'on puisse dire : "Je vis à Sion, je travaille à Sion, je consomme à Sion". Je vous rappelle qu'aujourd'hui fiscalement les gens qui viennent travailler chez nous ont un domicile et la taxation se fait sur le domicile et non pas sur le lieu de travail et que l'on a toujours les charges de centralité. C'est donc important d'arriver à défendre cette consommation locale surtout que toutes nos infrastructures sont aussi utilisées par nos visiteurs. Un élément important est l'animation du centre-ville. L'année passée nous avons fait un test avec les séduisantes estivales sur la place du midi. Je crois que c'est un test qui a été concluant. En tout cas, c'est



l'avis des usagers, des voisins, du service des sports et de la Ville de Sion. Nous allons, je pense, l'année prochaine étendre ce concept. Le Grand-Pont avait par exemple le festival des Arcades. Malheureusement, cette association a cessé son activité mais la Ville de Sion encourage et va soutenir d'autres activités culturelles qui mettraient de l'animation dans cet espace, notamment en été. C'est pour nous une des clés du développement et de l'attractivité. En termes de mesures structurelles, j'ai évoqué déjà tout à l'heure, dans le cadre de la révision du règlement communal des constructions, l'affectation des locaux du rez-de-chaussée : "pour garantir la diversité, un établissement public devrait rester sur du moyen ou long terme un établissement public"

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'étude du professeur Babey, les propositions qui ont été faites dans le cadre de ce rapport et les éléments un petit peu plus particulier que le Conseil municipal a souhaité ajouter pour renforcer l'attractivité de notre cœur de ville. Suite au prochain numéro. On va être en contact régulier avec les commerçants. C'est clair que le changement fait toujours un peu peur. On comprend. Par contre, on va accompagner ce changement dans le dialogue et on reviendra vers vous pour dresser le bilan de ces différentes activités. Je vous remercie de votre attention.

IX- Divers.

Le bureau a reçu 3 questions écrites. Monsieur le conseiller Sébastien Carruzzo, remplaçant de Monsieur Jean-Paul Mabillard, vous avez la parole pour la lecture de la question « terrain de basket » de M. Mabillard.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Suite à une demande du groupe des Verts, un véritable emplacement propice à la pratique du Beach volley a été récemment aménagé sur le Cours Roger Bonvin. Nous ne pouvons que remercier la commune et en particulier le service des sports pour cet aménagement. La satisfaction de notre groupe aurait été complète, si parallèlement, le lieu prévu pour la pratique du basket avait été lui aussi amélioré. Lors d'un plenum précédent l'assurance nous avait été donnée qu'un revêtement plus adapté que le gravier allait être posé sur cet emplacement. Or, pour l'instant, faute d'amélioration la pratique du basket s'avère toujours quasi impossible sur le terrain prévu à cet effet. Dès lors, la commune pourrait-elle nous indiquer le délai qu'elle s'est fixée pour doter cette zone du Cours Roger Bonvin d'un revêtement adéquat. Le groupe des Verts souhaiterait que ce travail puisse être réalisé avant la fin de cette législature.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Une réflexion de nouvelle localisation et un travail conséquent ont effectivement été réalisés en étroite coopération avec le service de l'urbanisme et de la mobilité qui est en charge du Cours Roger Bonvin. Le terrain de basket a lui également fait l'objet d'une réflexion approfondie et concertée qui nécessite une autre temporalité, en raison du futur aménagement du nouveau collège, afin d'éviter que cette surface de jeu soit une contrainte pour le flux de circulation de mobilité douce (on signale quand même l'arrivée de quelque 1500 étudiants et enseignants sur le site), voire un doublon avec ce qui est prévu dans le rendu du concours d'architecture. En effet, il s'agit désormais d'affiner la chose avec le canton, maître d'ouvrage, pour ne pas engager des montants conséquents dans un enrobé et un sol sportif à cet emplacement si celui-ci devait s'avérer inopportun.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Au cours du plenum de juin dernier le groupe des Verts a interpellé nos autorités sur les mesures que la commune pensait prendre à court terme face à la détérioration actuelle du climat. Il nous a été répondu que :

- des actions étaient déjà en cours pour sensibiliser la population, sans préciser lesquelles pour autant
- concernant le volet énergétique des contacts étaient en cours entre les différents acteurs et l'ESR
- de nouveaux articles visant à conduire une prise en compte plus importante de la végétalisation étaient envisagés
- la commune se proposait d'intégrer un nouveau volet dans le plan directeur communal traitant des dangers naturels (il devrait être possible dans les prochaines semaines d'informer plus précisément le Conseil général sur ce volet)
- des projets participatifs pourraient également être déployés afin de promouvoir des mesures dédiées à combattre le réchauffement



- la fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) serait sollicitée pour établir une liste d'actions déjà engagées et analyser de quelle manière elles pourraient être amplifiées.

Une grande partie de ces mesures demeurent pour l'instant à l'état de projet. Plusieurs semaines se sont écoulées depuis le plenum de juin. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts aimerait savoir si la situation a évolué. Autrement dit : quels sont les objectifs précis mais surtout les actions concrètes qui vont être mises en place par nos autorités d'ici le terme de l'année 2019 ? Sachant que la ville de Sion est l'une des cités de notre pays qui souffre le plus du réchauffement climatique, il devient urgent d'agir autant à court qu'à moyen terme. Il paraît important d'accélérer certaines procédures visant à protéger notre population contre le réchauffement. Il serait dommageable de se retrouver d'ici quelque temps dans la situation de la ville de Phoenix. Cent jours par année, la population de cette cité se voit contrainte de vaquer à ses occupations privées et professionnelles uniquement dans le courant de la soirée ou de la nuit afin de se préserver de températures records qui montent au-delà de 40 degrés durant une centaine de jours par année. Quelles que soient la ou les réponses apportées à cette question, le groupe des Verts déposera ces prochains jours un postulat demandant au Conseil communal d'envisager l'élaboration d'un plan climat pour notre cité.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Je vois qu'il y a une certaine impatience par rapport à ce thème du climat. Je peux vous informer que jusqu'à présent, avec la pause de l'été, le Conseil municipal n'a pour l'instant pas consacré une séance spéciale à la question du climat. Vous avez aussi dans la question écrite un certain nombre d'axes de travail qui avaient été mentionnés et qui sont toujours en cours. Ce que je peux vous dire, parce que c'est vrai que c'est aussi une des difficultés de ce dossier, c'est qu'il concerne évidemment plusieurs dicastères à l'intérieur de la ville. Je peux peut-être juste vous donner quelques infos sur quelques éléments qui ont avancé ou qui sont en train d'avancer dans le cadre du dicastère de l'urbanisme et de la mobilité.

Le premier point est que nous avons mis en place la première phase d'un plan de mobilité pour les employés de la ville qui leur permette aujourd'hui d'avoir des conditions avantageuses en matière de transports publics avec notamment des rabais accordés sur les abonnements au bus séduinois. Deuxièmement, nous sommes en train de finaliser au niveau du dicastère, une stratégie vélos qui fait aussi écho au postulat qui a été accepté tout à l'heure, une stratégie vélos qui doit d'abord être présentée au prochain Conseil municipal. Voilà les infos complémentaires que je peux vous apporter par rapport à juin 2019.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Par rapport au rapport Babey. Merci M. le président et tous les services concernés pour le retour sur le rapport. J'ai une question par rapport au retour sur les mesures que vous avez déjà prises. Bravo d'avoir été proactif par rapport aux recommandations. La première concerne la zone piétonne au Grand-Pont. Qu'est-ce qu'il en est pour l'accès en voiture pour les familles et personnes résidentes lorsqu'elles ont de grosses choses à amener, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Par rapport au message qui a été envoyé en rendant les bus gratuits d'un côté et les parkings gratuits de l'autre, est-ce que l'on n'envoie pas un signal contradictoire ? C'est vraiment une question ouverte, à savoir, est-ce géré au niveau du trafic etc. Ma dernière question est un peu plus politique. C'est la quatrième recommandation qui concerne le plan d'affectation et la prévention de la spéculation immobilière. Il y avait dans l'enquête une interview, notamment de cafés-restaurateurs, qui disait que c'était une problématique à Sion les loyers assez élevés. Considérez-vous cette problématique et comptez-vous en faire quelque chose ? Si oui, qu'est-ce qu'il y aurait à faire éventuellement pour qu'autant les cafés-restaurateurs que les commerces puissent s'en sortir ? Pas ceux dont parle M. Babey en disant que tout le monde n'est pas actif. Voilà, pour ceux qui sont actifs, qui ont de la peine à joindre les deux bouts alors qu'ils travaillent.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Sur le premier élément, je ne suis pas rentré dans tous les détails de la mise en activité de cette zone piétonne mais il est clair qu'aujourd'hui, on va laisser l'accès aux riverains, c'est-à-dire aux gens qui ont déjà une place de parc. Ils vont pouvoir rentrer chez eux pour parquer leurs voitures. Pendant cette période test de 9 mois, les gens qui habitent sur le Grand-Pont vont pouvoir aussi accéder pour, par exemple, décharger leurs skis après une journée de ski, ou pouvoir se déplacer avec des objets encombrants. Pour les personnes à mobilité réduite, pour les gens qui doivent aussi accéder aux commerces, là aussi des facilités seront accordées. On essaie



d'accompagner la mise en place de cette mesure avec un réalisme économique et surtout de riverains. On a déjà ce genre de pratique dans d'autres rues piétonnes de la ville de Sion. On étend donc simplement ce périmètre.

En ce qui concerne votre deuxième question, c'est vrai que le Conseil municipal s'est posé la question de ces deux mesures. Aujourd'hui, l'objectif est de permettre le samedi à nos visiteurs et à nos citoyens d'accéder au cœur de ville. On pense que, pendant cette période test de 9 mois, la gratuité du parking doit permettre de donner un signal d'attractivité un petit peu plus fort à condition qu'on le communique et puis, en même temps les transports publics puisque l'on ne veut pas privilégier un mode par rapport à l'autre, mais vraiment maintenir l'accessibilité la plus grande à notre cœur de ville.

Dernier élément. Le plan d'affectation des sols est notre outil législatif. Je vais dire qui est peut-être le plus facile à prendre et qui est dans les conditions-cadres que la ville peut mettre en place. Quelles mesures avons-nous ou quels moyens aurions-nous pour essayer de lutter contre des loyers qui pourraient paraître trop élevés pour certains. Si ce n'est à ce moment-là investir et acheter ces commerces ou subventionner des loyers mais je pense que ce n'est pas dans les missions et tâches régaliennes de la ville de le faire. On doit plutôt sensibiliser les propriétaires qu'avec des loyers trop élevés ils ont une rotation de locataires qui est importante et qui ne garantit pas la valorisation de leur bien. Je crois que certains l'ont compris. D'autres, peut-être le feront un petit peu plus tard. Voilà pour les réponses que je pouvais apporter à vos questions.

Rouiller Jean Daniel, Conseiller général, PLR. Le 6 août 2018 la Ville de Sion subissait en fin de journée un orage concentré sur la rive droite de la vallée du Rhône. Profitant de la pente du sommet de la ville (rue du Mont, Gd-Pont, rue du Rhône, de la Porte-neuve, etc.), s'engouffrant dans les passages souterrains de la Planta et de la Gare et rejoignant l'avenue de France, un important ruissellement a inondé caves, garages et passages souterrains. Un an plus tard, le 11 août 2019, rebelote en même temps que la lave torrentielle catastrophique de Chamoson. Relevons que le second ruissellement n'a toutefois pas été aussi important que le premier. Et pourtant la ville n'est pas à l'abri d'une situation où ces deux phénomènes se produiraient en même temps, à savoir ruissellement en surface accompagné d'une lave torrentielle telle que celle de la Sionne en juillet 1992 avec les conséquences que l'on sait. En effet, rappelons que le transport de matériaux emportés depuis les hauts du Prabé avait réussi à obstruer le tunnel que la Sionne emprunte sous la rue du Grand-Pont. Dans un tel contexte serait-il possible que le Conseil communal éclaire le Conseil général sur les mesures qu'il a prises à ce jour pour juguler au mieux à l'avenir les conséquences de tels phénomènes. Des échanges ont-ils eu lieu avec les services impliqués du Canton ? Y-a-t-il des projets urbains envisagés pour revoir le dimensionnement des conduites souterraines d'évacuation des eaux usées et résiduelles qui bordent en général les rues ? En effet, à certains endroits la pression des eaux emprisonnées a soulevé et déplacé bon nombre de plaques en fonte permettant d'accéder à ces conduites.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En l'absence de mon collègue Raphaël Marclay, je vais vous lire la réponse qu'il vous avait préparée. Le débordement de la Sionne, en juillet 1992, est intervenu alors que seulement 20 mm de pluie étaient tombés contre près de 50 mm en août 2018. La Sionne, au même titre que les autres rivières du territoire, la Borgne, la Lienne, la Morge et la Printse, ont fait l'objet d'études sur les dangers naturels. Des ouvrages de protection, tels que dépotoirs, ont été construits. Ils sont régulièrement contrôlés et fonctionnent bien. On voit que l'on n'a pas reconduit avec beaucoup plus de précipitations le débordement de la Sionne. Les événements orageux du 6 août 2018, du 26 juillet 2019 et du 11 août 2019 ont largement dépassé les courbes IDF (Intensité Durée Fréquence) que nous utilisons pour dimensionner les canalisations et les ouvrages de rétention d'infiltration des eaux météorologiques.

A ce jour, il est difficile d'affirmer que ces 3 événements sont exceptionnels et qu'ils ne seront pas récurrents (cela confirme ce que vous émettez comme hypothèse).

Il nous paraît donc probable que nous allons subir une augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations ainsi qu'une intensification des événements extrêmes rares.



Compte tenu de ce qui précède, les mesures suivantes ont été prises. Depuis janvier 2018, la section de l'assainissement urbain impose systématiquement des mesures de rétention sur toutes les nouvelles constructions aux endroits où les zones météorologiques ne peuvent être infiltrées. Depuis janvier 2019, cette même section rend systématiquement attentif les maîtres d'œuvre afin que ces derniers se prémunissent contre les aléas de ruissellement. Notre inspecteur de l'assainissement urbain participe au projet de l'OFEV et de l'ARE intitulé « adaptation aux précipitations intenses en milieu urbain ». Un inventaire exhaustif des cas d'inondation consécutifs aux événements précités a été établi avec une classification des mesures à prendre selon leur urgence, les ressources humaines et le matériel nécessaire. On a chiffré tout cela. C'est environ 3,2 millions d'investissements sur les 3 prochaines années qui seraient nécessaires. Les travaux d'urgence feront l'objet de crédit supplémentaire. La philosophie de captation des eaux du réseau routier sédunois a été revue.

Les études des cartes de dangers de torrents de la rive gauche ont été accélérées. Vous l'avez peut-être vu, des travaux d'urgence ont été entrepris déjà en 2019 sur les modifications des niveaux et des profils, par exemple, au sommet de la rue du Grand-Pont. L'objectif est de pouvoir capter une partie de l'eau avant qu'elle descende dans la Sionne. Donc, une certaine imperméabilité du Grand-Pont. Ces travaux se poursuivront sur la route de Loèche, la route du Rawyl et à la rue de la Tour, la place de la Planta et dans le passage sous-voie de la Planta. L'objectif étant d'aller capter cette eau le plus haut possible pour pouvoir éviter qu'elle descende jusqu'au bas de la ville. Pour les années 2020 et suivantes, il est prévu en priorité de réactiver et accélérer la prolongation des émissaires d'évacuation des eaux claires sur l'avenue du Petit-Chasseur, la rue de St-Guérin ainsi que sur l'avenue de la Gare. Ces émissaires seront rattachés à la station de relevage des Berges du Rhône qui a la capacité d'évacuer 4'500 l/s. Voilà, j'espère avoir répondu à votre préoccupation M. le conseiller.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. J'ai deux questions de barrières, deux barrières de la honte. La première barrière : crèche des châteaux. On a refait la crèche des châteaux et devant celle-ci, on a pensé faire un magnifique petit jardin pour que les enfants puissent s'ébattre durant l'après-midi ou le matin. Le problème ? La barrière qui est autour de ce magnifique jardin est du métallique affûté avec des vis qui dépassent à peu près de tous les coins. Vous imaginez bien qu'aucune puéricultrice ne va envoyer un enfant dans ce jardin. De plus, une main courante vient d'être posée sur une petite rampe qui monte depuis la crèche des châteaux jusqu'au parking de la Cible; bien sûr, main courante métallique encore plus affûtée que la barrière et en plus de ça, pile poil à la bonne hauteur d'une tête d'un enfant de 3 ou 4 ans. Que fait la Ville par rapport à cette question du jardin de la crèche des châteaux ? Deuxième barrière de la honte et je n'ai pas peur de le dire l'IUKB, institut universitaire qui continue à se barricader. Ont-ils peur des cours de chez eux ? Ont-ils pris des cours chez Donald Trump pour créer des murs pareils ? Certes, la création d'un nouveau chemin piéton et cyclable au sud du bâtiment est magnifique. En contrepartie, on ferme l'ensemble du jardin qui est devant l'IUKB. Plus personne ne peut passer. Plus un enfant ne peut traverser ces jardins avec des pommiers.

Je n'ai jamais vu une université se fermer pareillement et encore moins ses jardins. Je demande donc à la Municipalité, par son délégué au sein du conseil de l'IUKB, de faire le nécessaire et de rapporter ce grief, qui pour moi est honteux.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour l'IUKB, c'est notre collègue Sébastien Gattlen qui représente la ville. Je pense qu'il est nanti de votre préoccupation et il la rapportera. En ce qui concerne la crèche des châteaux, je ne sais pas si notre collègue Florian Chappot veut vous répondre.

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Effectivement, les extérieurs de la crèche des châteaux prennent un certain temps à se terminer. Il y a eu quelques petites difficultés, je vous rassure tout de suite cela n'occasionne pas de conséquences budgétaires, mais quelques petites difficultés à finaliser ce jardin qui n'a pas pu être prêt au moment voulu, en tout cas où il était annoncé. Mais aujourd'hui, les jeux d'eau, les arbres sont plantés, l'extérieur donne satisfaction et le diable, vous l'avez bien vu Monsieur Turatti, se cache dans les détails. Ce que vous me dites nécessitera que je fasse une nouvelle visite (que j'ai déjà fait il y a un mois) pour voir l'avancement des travaux et que nous puissions régler toutes ces questions afin que ce jardin puisse prendre toute son utilité et pour que les enfants puissent aller à l'extérieur en toute sécurité. Je crois malgré tout qu'il est nécessaire de mettre des barrières dans ma conception de comment se situe aujourd'hui le jardin, mais évidemment il ne faut pas que les



barrières soient plus dangereuses que s'il n'y en avait pas. Je prendrai donc mes renseignements dès la fin de la semaine et je vous écrirai personnellement pour vous dire ce que nous allons réaliser.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. Effectivement, il y avait une servitude de passage qui était en plein milieu de la parcelle où était ce chemin. Cette servitude a été radiée par la Ville au profit de deux autres servitudes au nord et au sud de la parcelle. Une des réflexions qui a été évoquée au sein du Conseil de fondation, était que dans l'évolution de ce centre il y aurait le potentiel de faire un bâtiment supplémentaire. Avec une servitude au milieu de la parcelle, cela rendait un tel développement impossible. Pour avoir pratiqué l'ancien et le nouveau chemin en vélo. Le nouveau est nettement meilleur parce que les galets blancs étaient dangereux si on n'était pas très attentif. On a un Conseil de fondation dans pas longtemps. Je veux bien reprendre la question de cette barrière à savoir si elle est vraiment utile. Pour les servitudes, c'est clair, les accès se font par le sud et par le nord.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Monsieur le président, je souhaite revenir sur le festival "Sion sous les étoiles" de cet été et le fait que le festival ait refusé presque toutes les personnes en situation de handicap, même des associations qui ont fait les démarches pour obtenir des places sur la plate-forme réservée et ceci 6 mois avant la manifestation. L'organisateur évoque des questions de sécurité en cas d'émeute. Mais ceci n'est qu'une excuse pour ne pas accueillir des personnes en situation de handicap. Il s'est d'ailleurs fait épingler par les autres organisateurs. Deux exemples pour illustrer cela : des tables, des bancs et des poubelles sont fixés dans la partie où les gens peuvent se restaurer. Ces objets fixes sont bien moins mobiles qu'une personne en situation de handicap en cas d'émeute.

Nous avons également vu entrer une maman enceinte avec une poussette et un petit de 2-3 ans. En cas d'émeute, je ne pense pas qu'elle soit moins en danger qu'une personne en situation de handicap. La Ville met à disposition gratuitement des terrains pour une manifestation qui fait clairement de la discrimination vis-à-vis des personnes en situation de handicap. Cela dérange le monde du handicap et bien au-delà.

Suite à ce scandale, je remercie la Ville d'avoir organisé une rencontre entre l'organisateur et le milieu du handicap. J'ai participé à cette rencontre avec mes collègues et nous avons fait beaucoup de concessions. Finalement, nous ne demandons que l'agrandissement de la plate-forme réservée aux chaises roulantes et la possibilité que ces personnes, sur la plate-forme, puissent accéder à la partie du terrain où l'on peut se restaurer et non rester coincé sur la plate-forme toute une soirée sans pouvoir partager un verre avec des amis. Même ces deux demandes, qui nous semblent être le strict minimum pour respecter les personnes en situation de handicap, sont en réflexion du côté de l'organisateur. Ce dernier doit me confirmer par écrit son positionnement. Mais si l'agrandissement de la plate-forme et la libre-circulation dans la partie de restauration ne devaient pas être acceptés, je demande à la Ville d'intervenir auprès de l'organisateur afin que cette discrimination soit effacée car finalement la Ville ne doit pas cautionner de la discrimination.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Je remercie Maude Theler pour son intervention. Cette problématique nous tient à cœur. Une rencontre a donc été organisée entre différentes personnes pour faire un point de la situation. On attend le compte rendu et on ne manquera pas de suivre l'évolution de ce questionnement et de ces remarques.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Nous avons à Sion deux entreprises de livraison par vélo. Les deux participent à réduire les déplacements des véhicules de livraison en les remplaçant par celles faites à la force du mollet, électriquement assisté ou non. Or, l'une des deux, Dring Dring ou Vélocité pour ne pas la citer, bénéficie d'une subvention annuelle de 10'000 francs et l'autre non. Le fait est que Dring Dring, si je ne m'abuse, est une succursale d'une entreprise hors canton et que l'autre est séduno-sédunoise et entièrement mise en place par des gens de la région, Cargo Bike Sàrl. Qui plus est cette dernière transporte plus de paquets semble-t-il, jusqu'à 5 fois plus, que sa concurrente. Il me semble que cela constitue une distorsion de concurrence qu'il n'y ait pas de raison objective pour que l'une bénéficie d'une aide de la commune et l'autre non, d'autant que ces deux entreprises visent le même but final. Je tiens à préciser ici que Cargo Bike Sàrl n'est pour rien dans cette question, je ne suis pas associé et n'ai pas d'intérêt dans cette entreprise. Elle est uniquement du fait de ma personne et



les informations recueillies ont été dans le domaine public. Je vous remercie, M. le président de votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, il y a plusieurs entreprises qui offrent ce genre de prestations. Monsieur Ribordy, qui dirige la société dont vous faites état, a été reçu par la promotion économique. Lors de cette séance, il a été clairement expliqué à Monsieur Ribordy qu'on ne soutenait pas directement une entreprise de livraison mais bien un service qui était offert par les commerçants sédunois à la population sédunoise avec la possibilité pour eux de se faire livrer leurs achats à domicile dans le périmètre de livraison qui s'étend dans toute la ville jusqu'à Bramois. Petite parenthèse : ce service marche de mieux en mieux. Chaque mois, je signe quelques bons de paiement pour la participation de la ville et on voit que cela décolle, tout en gardant les roues sur le pavé.

Il a été aussi précisé lors de cet entretien, que si Monsieur Ribordy souhaitait offrir le même service à meilleur coût, il fallait qu'il puisse prendre contact avec les commerçants. Je rappelle qu'aujourd'hui, le service Dring Dring est cofinancé de la manière suivante : le prix de la prestation est de 12 francs. 4 francs sont payés par le client, 4 francs sont payés par le commerçant et 4 francs par la Ville. Si, effectivement, Monsieur Ribordy, veut s'inscrire dans cette démarche commerciale avec les commerçants, il peut tout à fait revenir à la promotion économique de la Ville de Sion pour faire remonter une demande. Aujourd'hui, la Ville de Sion ne verse plus de subventions. C'est vrai que vous avez dans votre ligne budgétaire un montant de 10'000 francs, mais cela correspond à cette participation de 4 francs par course que la Ville assume en plus des autres 8 francs qui sont cofinancées par le client et le commerçant.

On me dit que Monsieur Ribordy connaît bien cette société puisque c'est un ancien collaborateur de Vélocité. La société qu'il a fondée, Cargo Bike en collaboration avec Planzer, a mis en place un projet pilote pour la livraison des paquets par vélo sur les derniers kilomètres. C'est un service qui consiste, entre autres, à livrer les achats faits sur internet.

Si je suis un petit peu cohérent avec tout ce que je vous ai dit tout à l'heure, qui ne contribue donc pas vraiment au maintien des commerces forts et diversifiés sur notre territoire communal, contrairement à celui qui est offert par les commerces sédunois à travers Dring Dring. Cette dernière ne livre pas de Zalando ou autres achats sur internet mais bien les courses que vous faites auprès des commerces sédunois. Concernant Dring Dring, comme vous avez eu la gentillesse de m'avertir de votre question, je me suis renseigné; la convention est signée avec la société Vélo Valais Sàrl, qui est basée à Sion et inscrite au Registre du commerce et physiquement domiciliée à l'Espace Création. On a donc affaire à une entreprise, en tout cas du côté de la Ville, qui est séduno-sédunoise. En résumé, ce n'est pas tout à fait la même prestation. C'est pour cela que d'un côté la Ville de Sion s'investit parce qu'elle soutient une initiative qui est au service de la population et des commerçants et de l'autre côté on est dans un modèle économique de nouvelles modalités de livraison mais avec un cadre un petit peu plus large. Voilà, j'espère avoir répondu à vos préoccupations.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. J'ai peut-être un petit peu trop habitué ce plenum à des divers aigris où je me plains, où je pose des questions désagréables, etc. Ce soir, je vais faire un divers sympa.

Au mois de juin ou au mois de juillet, je ne me souviens plus, je sortais du parking du Scex. Quelle ne fut pas ma surprise de voir un employé de la Ville démolissant la petite place de pétanque qui se trouvait à côté de la sortie du parking. Je me suis donc jeté sur lui et je lui ai demandé ce qu'il était en train de faire. Je pense que je n'étais vraiment pas le premier parce que tout de suite, il m'a dit : « non, non, non, tranquille. En fait, j'en démolis une pour en construire deux mieux. J'étais content. AcclimataSion veut rajouter de l'eau et de l'air dans cette minéralité sédunoise. Moi, j'aimerais que l'on rajoute aussi un peu de pastis.

Je pense que l'on a une sous-utilisation des grandes places vides en Ville de Sion. Si, au fond, ces places sont vides et qu'elles ne servent à rien, je pense qu'il faut se poser des questions. Donc, la pétanque, c'est un bon deal. Ça fait venir des gens, c'est sympa, il y a le club du bel âge qui vient, j'ai même vu des Russes et des Polonais qui faisaient la guerre d'indépendance à la Vodka et à la pétanque



sur la place du Scex. Donc, je pense que la pétanque, c'est la liberté. Pétanque is freedom. Je pense qu'il serait intéressant, et j'en viens à la question de mon divers, est-ce que la Ville a songé à implanter des places de pétanque ailleurs qu'au Cours Roger Bonvin, ailleurs que sur la place du Scex et le cas échéant pour ces places-là et les futures potentielles, ne serait-il pas intéressant d'indiquer leur existence à la population ? Parce qu'en ville on fait plein de choses, on fait des travaux, on fait des trucs et souvent on ne dit pas grand-chose, c'est un peu dommage.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci de saluer les efforts que fait la Municipalité. C'est parfois diversement apprécié car j'ai reçu une lettre de voisins qui trouvaient que les boules faisaient du bruit.

C'est pour vous dire ce que l'on reçoit au quotidien. En croyant bien faire, il faut gérer ces différents éléments. Je pense qu'effectivement la pétanque est un magnifique sport qui crée de la convivialité. Je vous rappelle que durant l'été on a aussi créé une petite place devant chez Bayard. Je pense que le service des sports, d'urbanisme et de la mobilité seront attentifs à utiliser ce type d'activité comme d'autres pour habiter encore un peu mieux nos espaces publics.

Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC. Samedi dernier, il y a eu les stands à la Place du Midi. En tout cas, c'était vraiment vide. Pourquoi la Ville, d'après l'agenda, ne ferait pas une semaine avant parce qu'il y a eu Racl'Agettes, il y a eu aussi la foire du Valais.

Faut-il privilégier les touristes ou faut-il privilégier la politique ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Ces présences politiques sont discutées avec les partis. Elles font l'objet de discussions. Pour votre information, on a déjà avancé d'une semaine par rapport au premier calendrier que l'on avait imaginé. On essaie de tenir compte des impératifs des différents partis. L'objectif c'est d'offrir de la visibilité aux partis. C'est pour cela que l'on choisit certains samedis qui conviennent au calendrier, à l'agenda.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Pour commencer mon divers, laissez-moi vous lire le passage d'un article paru ce jour dans le temps. Vous comprendrez très rapidement le fond de mon intervention. « C'est une gifle pour Lugano et pour le Tessin ! » s'est exclamé dans les colonnes du Corriere del Ticino, le Maire de Lugano et accessoirement président du Conseil d'administration de la société d'exploitation Lugano Airport, qui dit avoir appris dans les médias la suppression de la dernière liaison commerciale au départ de l'aéroport tessinois. Laissez-moi poursuivre parce que c'est là que cela devient intéressant. La compagnie aérienne dit porter son attention sur une liaison équivalente en train, analogue à la navette entre la gare de Bâle et l'aéroport de Zurich. La compagnie Swiss entretient, depuis un certain temps, des contacts étroits avec les CFF qui seront intensifiés afin d'assurer le plus rapidement possible, une liaison fiable et confortable entre Lugano et Zurich. Intéressant. La compagnie Swiss entretient des liens avec les CFF pour mettre en place cette liaison.

Et c'est là tout l'attrait de cette histoire. Le trajet Lugano-Zurich prend exactement le même temps, à 5 minutes près, que le trajet Sion-Zurich. J'imagine que vous me voyez venir tellement l'analogie semble évidente. Mes remarques sont simples. Est-ce que nous allons attendre de nous retrouver dans la même situation, à savoir se retrouver forcés par d'autres acteurs du monde des affaires ou des transports, de renoncer à un projet sur lequel nombre d'entre nous au sein de ce Conseil général avons des doutes ? Ne sommes-nous pas voués à avoir un jour, dans les colonnes d'un journal, notre président dire : « C'est une gifle pour Sion et pour le Valais » ? Ne devrions-nous pas entendre raison avant de nous prendre cette gifle à notre tour ? Nous avons encore la possibilité de décider, de choisir.

N'est-il pas enfin temps d'entendre raison et de nous inscrire dans la logique durable actuelle qui vise à retourner aux rails plutôt qu'aux vols courts, lorsque c'est possible ? Nous sommes à 2h30 de Milan, à 2h45 de Zurich ou Bâle, à 2h de Genève. Dans chacune de ces villes se trouvent des aéroports civils. N'est-il pas temps d'ouvrir les yeux sur la difficulté des aéroports régionaux à se développer économiquement ? L'aéroport de Berne ne s'en sort pas non plus alors que son bassin de population est bien plus conséquent que celui que nous pourrions toucher.



Au sein de l'AdG, nous nous inquiétons sérieusement de l'avenir de l'aéroport de Sion, qui en temps de réformes fiscales et de pertes sèches pour la ville, grève notre budget. Pour rappel, 1,5 million par année. C'est une Rolex à notre bras, une Rolex que sans l'armée nous ne pouvons plus nous payer. En conclusion donc, voici 3 questions claires à la Municipalité. Pourrions-nous avoir un point de situation sur la viabilité de l'aéroport et les discussions en cours au sein du comité de pilotage ? Si le cap semble désormais clair pour vous, allez-vous le maintenir malgré la faillite de cette dernière ligne commerciale à Lugano condamnant de fait leur aéroport ? Vous conviendrez que le parallèle suscite inévitablement des inquiétudes au sein de ce Parlement.

Finalement, la question complémentaire : lorsque l'on a choisi entre les 3B dans le choix de l'aéroport que nous voulions à Sion, pour rappel Belp, Blécherette ou Bex, pourquoi n'a-t-on pas choisi le modèle de la Blécherette ou de Bex qui vise plus du vol à voile et de l'aviation de plaisance. Il ne nous semble pas avoir déjà eu droit au fond de l'explication de comment cela a été décidé ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est une question qui mériterait un développement un peu plus important. Je vais laisser mon collègue Christian Bitschnau qui est en charge de ce dicastère auprès de la Ville vous répondre et si j'ose me permettre, chers collègues, on pourra peut-être prévoir un point d'information sur les différents travaux qui sont liés à la gouvernance et à l'évolution de l'aéroport le moment venu.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Vous avez parlé de Lugano, de Berne, moi j'ai entendu Chambéry et Innsbruck. Alors certes, l'aviation commerciale traverse une période particulièrement difficile. La faute à une concurrence absolument effrénée.

Je pense que la situation de notre aéroport est diamétralement différente de l'exemple de Lugano. Lugano a une chose qui impacte négativement mais qui, en tant que tel, est une très bonne chose. C'est le fait que le peuple Suisse a mis 18 milliards ou je ne sais plus combien pour faire le nouveau Gothard.

D'autre part, Lugano est impactée par la présence d'une très importante plate-forme aéroportuaire qui est celle de Milano-Malpensa qui se situe à moins d'une heure en train. Ce n'est pas du tout le cas du Valais. Berne, c'est autre chose. Un aéroport relativement faible avec une piste courte qui se trouve si près de Zurich est forcément impacté négativement par la présence du grand voisin. D'autre part, je vous rappelle que la vocation de notre aéroport, c'est vraiment de développer les activités; le premier pilier d'activité historique que vous connaissez bien (les hélicoptères, les transports, les sauvetages, l'aviation de loisirs), le deuxième ce sont les jets d'affaires qui continuent à se développer de façon très importante et puis, c'est absolument important pour nous de réussir à développer le troisième pôle qui est l'aviation commerciale. Il y a eu quelques apports qui ont été faits de Zurich mais ce n'est absolument pas un but. Le but c'est d'amener des gens qui viennent d'endroits qui sont difficiles à atteindre par train ou par la route, typiquement les îles britanniques. Mais il n'a jamais été question de vouloir développer des lignes de ou vers des destinations qui sont facilement atteignables par la route et qui plus est en transport en commun. Donc oui, je pense que nous sommes toujours disposés et déterminés à tenir le cap mais c'est clair que nous ne pouvons pas rester non plus complètement aveugles à ce que nous voyons autour de nous. Malgré tout, nous restons confiants mais effectivement, ce sont des considérations qui mériteraient beaucoup plus qu'une petite intervention en fin de plenum.

Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. Permettez-moi 2 questions qui ne devraient pas demander une réponse trop longue.

Lors du dernier Guinness Irish Festival qui fêtait ses 25 ans, plus de 20'000 personnes ont profité durant 4 soirées des concerts proposés. Le programme de grande qualité, l'infrastructure accueillante et l'ambiance ont été entachés d'une senteur très peu agréable. Il semble probable, au vu des relents que cette odeur quasi permanente durant ces soirées, soit originaire du dépôt de compost de Pra Bardy.

De nombreux festivaliers, venant d'autres lieux valaisans, d'autres régions de Suisse, voire de l'étranger, ont donc subi ces émanations peu agréables entachant l'image de notre ville. Serait-il



possible d'y remédier ? Par exemple, en évitant de remuer la masse durant ce type de période. Conscient de la difficulté de régler ce problème d'un coup de baguette magique, je pose la question suivante : la Municipalité est-elle consciente de la détérioration de l'image séduinoise ?

Deuxième question : Dans une interview dans les médias valaisans, le conseiller d'Etat Jacques Melly a abordé la suppression de la place d'accueil des gitans près de Martigny. Il a déclaré prévoir éventuellement son déplacement dans le Valais central et avoir pris des contacts avec des communes de cette région. Est-ce que la commune de Sion a été contactée à ce sujet ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour la deuxième question concernant les gitans, aucun contact n'a été pris par Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly à ce jour.

Concernant la question de Pra Bardy, j'ai fréquenté un soir le festival avec beaucoup de plaisir. Je n'ai pas été accommodé par ces odeurs mais, personnellement je ne suis pas conscient de cet élément-là. Pour répondre précisément à votre question, on va mener l'enquête. Je ne sais pas si on a eu des remarques. Normalement, c'est mon collègue, Raphaël Marclay, qui en aurait pu être nanti mais je regarde l'ingénieur de ville qui, lui me dit que non, nous n'avons pas reçu de plaintes, ni des organisateurs, ni des visiteurs par rapport à cet élément-là. Nous allons être attentifs et analyser la chose.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le quartier village d'Uvrier a le même numéro postal que le village voisin de St-Léonard. Dans la grande majorité des cas, cela ne pose aucun problème. Or pour Uvrier, il est différent du fait que les deux localités soient d'une autre commune et en plus d'un autre district.

Il est un peu frustrant pour ces habitants de recevoir des informations qui ne les concernent pas du tout et qui alimentent assidûment les containers à papier.

Etant donné qu'Uvrier et son millier et demi d'habitants n'a pas la masse critique pour que les publicistes et éditeurs ne s'en émeuvent, je vous demande si la commune de Sion peut prendre langue avec la Poste Suisse afin de changer de numéro 1958, qui resterait attribué à St-Léonard, par exemple 1959, voire 1954 ou un autre numéro libre dans ce champ de numéros postaux. Il me semble que cela ne devrait pas poser de problème, un problème logistique pour la Poste en tout cas, puisque tous les facteurs partent de Sion.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il y a une différence entre les découpages postaux et des découpages administratifs. Ce genre de situation peut arriver. En ce qui concerne l'adressage, les 2 localités sont bien distinctes, non pas avec un numéro à 4 chiffres mais avec un numéro à 6 chiffres. Pour St-Léonard c'est 1958 00 et pour Uvrier c'est 1958 02. Cela permet de sélectionner la distribution fine.

Aujourd'hui, les sociétés qui veulent faire vraiment une distribution ciblée connaissent ce distinguo et cette capacité d'aller à 6 chiffres pour bien séparer les promos poste. Renseignements pris auprès de la Poste, elle confirme que pour St-Léonard si on suit cela, on reçoit des informations émanant de la commune de St-Léonard uniquement. Par contre, je pense qu'il y a des institutions, des associations culturelles, sportives et politiques et peut-être qu'en période de campagne on le voit un peu plus naturellement, mais aujourd'hui, ils peuvent choisir avec la Poste une différenciation très nette de St-Léonard et d'Uvrier.

Il y a même une carte qui existe et qui montre clairement cette distinction des deux communes pour quelque temps encore.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. J'aimerais vous entretenir de 4 sujets d'actualité. Le premier concerne le jardin public de Bramois. En effet, mon intervention est motivée par la déception que m'ont rapportée certains conseillers généraux sur le sujet.



Pour rappel, lors du budget 2018, le groupe PDC avait déposé un amendement de 500'000 francs sur un montant de 1'250'000 prévus pour la construction de ce jardin public. Nous estimions à l'époque que 750'000 francs étaient suffisants pour la construction de 46 places de parc, d'un WC public pas vraiment nécessaire, ainsi que d'un jardin public. Ayant subi différentes pressions en commission, l'amendement a malheureusement été retiré malgré le soutien du groupe UDC. Aujourd'hui, en entendant les plaintes de personnes qui ont combattu cet amendement ou refusé l'amendement de 100'000 francs de la CoGest, cela me fait sourire pour ne pas dire bondir, car la réalisation de ce jardin public est conforme au projet et au plan présentés. Alors, ne venez pas aujourd'hui vous plaindre ou laisser croire à la population que ce n'est pas le jardin public que vous vouliez, car le Conseil municipal ne nous a pas trompé sur la marchandise. En revanche, on peut se demander si, en soutenant ce projet tel quel, le Conseil municipal ne s'est pas tout simplement trompé. En effet, en date de sa présentation, nous parlions déjà d'AcclimataSion, d'aménagement d'espaces verts naturels végétalisés, ce que, fort de constat, ce jardin public n'est pas. Quand je pense que la commune de Sion exige de faire des places extérieures en pavés filtrants pour la réalisation de projets privés alors que pour la création d'un jardin public elle bétonne plus 1'200 m², j'en reste pantois. Aujourd'hui, on se retrouve avec un jardin public inadapté, voire dangereux pour les enfants, utilisé grandement par les ados qui, eux, avaient pourtant fait une pétition pour avoir un skatepark qu'ils n'ont toujours pas.

Le deuxième sujet d'actualité est la gratuité des parkings dans le cadre de mesures en faveur des commerces du centre-ville; gratuité annonçait notre président dans la presse de la semaine dernière ainsi que tout à l'heure. Je vous rappelle qu'un postulat du PDC qui allait dans ce sens avait été refusé par notre plenum. C'est donc avec plaisir, mais néanmoins une année et demie plus tard et malheureusement quelques fermetures de commerces après, que notre groupe accueille cette excellente nouvelle pour les commerçants de notre centre-ville. Et dire qu'il a fallu une étude du professeur Babey pour arriver à une des conclusions du groupe PDC. Cela me rassure sur le bon sens dont fait preuve mon groupe.

Je sollicite encore votre attention pour le troisième sujet d'actualité. Il s'agit de la demande de crédit supplémentaire de 300'000 francs concernant les interventions sur les routes communales. Le PDC avait proposé, lors du budget 2019, un amendement à la hausse de 400'000 à cette même rubrique, amendement refusé en plenum. Certes, cette demande de crédit supplémentaire argue que les intempéries de l'été 2018 ont nécessité plus de travaux que prévu. Je vous rappelle cependant que lors de notre plenum du 18 décembre 2018 les conséquences de ces intempéries étaient déjà connues de tous. Cette demande de crédit supplémentaire nous donne donc une nouvelle fois raison.

Enfin, le quatrième sujet mérite lui aussi que l'on s'y attarde quelque peu.

Lors de la séance d'information organisée par le président pour les membres du bureau le 18 septembre dernier, nous apprenions que le projet d'agrandissement du parking de la Planta avait été abandonné. Je vous rappelle, chers collègues, que le PDC avait amendé au budget 2018 200'000 francs sur l'étude, car nous estimions cette étude et cet agrandissement superflus. L'amendement avait cependant été retiré car nous avons subi là aussi beaucoup de pression. Cela fut notre erreur mais, par contre, une fois de plus, notre groupe avait vu juste.

En conclusion, à la lecture de ces 4 sujets d'actualité, force est de constater que la vision du PDC s'est avérée pertinente. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à faire passer notre vision auprès des membres de ce plenum. Le PDC par ses interventions et amendements travaille pour la population sédunoise et continuera dans cette voie. Alors, chers collègues, arrivons ensemble à dépasser nos querelles partisanes ou nos dogmes, et cela pour le bien de nos concitoyens.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je pense qu'il ne s'agit pas vraiment d'une question, c'est un message que je qualifierai de plutôt politique. Aujourd'hui, l'aménagement du jardin public de Bramois n'est pas terminé. Il va être inauguré au printemps prochain avec des éléments qui viendront compléter les éléments actuels. Concernant la question du parking de la Planta, vous dire qu'aujourd'hui le projet n'est pas abandonné mais ce qui a été discuté et décidé au sein du Conseil municipal, c'est d'analyser les besoins en places de parc, notamment dans le cadre de contact que nous pourrions avoir avec l'Etat du Valais qui, aujourd'hui, occupe en surface, notamment du côté du jardin de la Tour des



Sorciers ou de la place De Riedmatten, des places de parc en surface que nous voudrions enterrer ou mettre en sous-sol peut-être dans le parking de la Planta.

La ligne budgétaire concernant ce parking, vous le verrez dans le cadre du document qui vous a été donné, est toujours mentionnée. Par contre, nous souhaitons prendre vraiment le temps de l'analyse pour mesurer quelles seraient les places de parc supplémentaires à devoir créer autour du parking de la Planta ou d'autres infrastructures. C'est une précision qui fait suite à ce que j'ai présenté au groupe politique le 18 septembre dernier.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. La Ville de Sion fait bonne figure pour le moins dans la promotion des véhicules électriques et hybrides en proposant en collaboration avec l'ESR ou plutôt SIESA des places de parc pour la recharge de ceux-ci. L'offre de recharge gratuite pour l'instant donne en sus une image proactive dans ce domaine pour notre ville et cette mesure doit être très appréciée à sa juste valeur par nos usagers indigènes ainsi que par les gens de passage.

Ces places sont marquées très visiblement et font qu'elles sont très bien respectées par les conducteurs de véhicules « ordinaires ». Pour les parkings couverts, cela ne crée aucun problème. Il en est autrement pour les places extérieures dans la configuration peut laisser croire qu'elles ne sont pas soumises au même régime que les places environnantes. Surtout qu'elles sont appelées à augmenter sensiblement. Ce problème se pose pour l'instant particulièrement à la place des Cèdres par exemple ou au cimetière. Alors qu'elles sont payantes, leur marquage peut faire penser qu'elles sont gratuites ou selon hors des zones bleues. Cela peut générer des incompréhensions et de la frustration lorsque le conducteur, peut-être de bonne foi, rejoint son véhicule orné d'une buche lui apprenant qu'il devait en fait s'acquitter d'une taxe de parage ou de mettre un disque.

S'il s'avère que ce problème est récurrent ou est en passe de le devenir, que compte faire la commune pour indiquer clairement aux usagers que ces places ne bénéficient pas d'un régime particulier ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais passer la parole à mon collègue Cyrille Fauchère pour ces éléments de signalétique. Je pense que les propriétaires de véhicules électriques sont tout à fait conscients qu'ils sont soumis aux mêmes règles que les autres usagers. Le seul avantage qu'ils ont encore pour quelque temps, c'est la gratuité de l'énergie. Mais, vous l'avez vu, vous le savez, il y a un projet au niveau valaisan, le projet VALT, qui veut adopter un tarif unique pour l'entier du Valais par rapport à cette utilisation d'énergie. Pour ce qui concerne le parage, Monsieur Fauchère, je vous passe la parole.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Voici un premier élément de réponse, je n'aurais peut-être pas de réponse complètement exhaustive ce soir. Il faut savoir que cette problématique de l'obligation de payer son stationnement est récurrente et arrive régulièrement dans le cas du tribunal de police en matière d'opposition. Cette problématique existe également pour les places pour les personnes à mobilité réduite. Certains pensent qu'il suffit de disposer d'un macaron et d'y stationner. Or, il faut payer son stationnement également dans ce genre de situation.

Il y a donc différentes pistes de réponse. Une des pistes de réponse serait d'inscrire d'une manière ou d'une autre sur des panneaux, par un marquage au sol; ce n'est évidemment pas une décision qui incombe à la police municipale qui est chargée de faire contrôler l'application du bon droit. Je pense que c'est un travail qui doit être conduit de manière inter-services avec les travaux publics, la mobilité et également la police. Je pense que l'on ne veut pas non plus voir fleurir absolument partout des panneaux ou simplement « Ici, la place est payante ». L'image, là aussi, ne serait pas très bonne.

Donc, je vous propose de vous donner une réponse plus complète dans un prochain plenum, de manière à avoir des propositions ou des réflexions.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Je clos donc ce plenum. Bonne rentrée chez vous et bonne fin de soirée.

Sion, le 28 octobre 2019

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger

Document de travail à l'usage du Conseil général



LISTE DES PRESENCES DU 01.10.2019

Présents

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Nom | Nom | Parti |
|------|--------------------|--------------|-----------|------|-------------------|---------------|-----------|
| 1 | Abdi | Mahamed | ADG | 31 | Mirailles | Christian | LES VERTS |
| 2 | Amos | Jérôme | UDC | 32 | Moren | Jean Philippe | PDC |
| 3 | Antonini | Tobia | PLR | 33 | Moulin | Guillaume | UDC |
| 4 | Barras | Dominique | PDC | 34 | Mukuna | Akanga | PDC |
| 5 | Betchov Gabioud | Denise | ADG | 35 | Pallara | Chantal | PLR |
| 6 | Boand | Vincent | UDC | 36 | Pannatier Kessler | Delphine | PLR |
| 7 | Bonvin | Claire-Lise | PDC | 37 | Pfister | Brigitte | LES VERTS |
| 8 | Bornet | Patrick | PLR | 38 | Pitteloud | Christian | PDC |
| 9 | Bornet | Ruth | PLR | 39 | Pitteloud | Christophe | PDC |
| 10 | Bourban Carthoblaz | Christine | PLR | 40 | Pitteloud Rey | Nathalie | LES VERTS |
| 11 | Broccard | Jean Michel | PDC | 41 | Reist | Martin | UDC |
| 12 | Carruzzo | Sébastien | LES VERTS | 42 | Rey | Charles André | PDC |
| 13 | Collet | Bastian | ADG | 43 | Rossier | Gérard | LES VERTS |
| 14 | Dubuis | Alexandre | LES VERTS | 44 | Rossier | Virginie | PDC |
| 15 | Fellay | Gilles | PDC | 45 | Rouiller | Jean Daniel | PLR |
| 16 | Fumeaux | Dionys | UDC | 46 | Schüpbach | Pierre | PDC |
| 17 | Gachnang | Mathieu | PDC | 47 | Sierro | Christophe | PDC |
| 18 | Gianadda | Isabelle | PDC | 48 | Stalder | Thierry | PLR |
| 19 | Gillioz | Fernand | PLR | 49 | Tavernier | Jérôme | PLR |
| 20 | Guex-Crosier | Johanne | ADG | 50 | Theiler | Maud | ADG |
| 21 | Hirt | Jean-Claude | UDC | 51 | Trabacchi | Sophie | PDC |
| 22 | Hofmann Jacquod | Mireille | LES VERTS | 52 | Turatti | Alain | PLR |
| 23 | Jacquier | Michael | PDC | 53 | Ulrich | Daniel | PLR |
| 24 | Jacquod | Caterina | PLR | 54 | Varone | Gérard | PDC |
| 25 | Juillerat | Olivier | PLR | 55 | Vergères | Pierre Michel | UDC |
| 26 | Kuchler | Fabien | PLR | 56 | Zuchuat | Raphaël | PDC |
| 27 | Kuchler Mayor | Noémie | PLR | 57 | | | |
| 28 | Léger | Jean Charles | PDC | 58 | | | |
| 29 | Maury | Cindy | ADG | 59 | | | |
| 30 | Micheloud | Benôit | PDC | 60 | | | |

Excusés

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Nom | Nom | Parti |
|------|-----------|-------------|-----------|------|-----|-----|-------|
| 1 | Mabillard | Jean Paul | LES VERTS | 5 | | | |
| 2 | Pallara | Juan Carlos | ADG | 6 | | | |
| 3 | | | | 7 | | | |
| 4 | | | | 8 | | | |

Absents

| Nbre | Nom | Nom | Parti | Nbre | Nom | Nom | Parti |
|------|-----------|--------|-----------|------|-----|-----|-------|
| 1 | Darbellay | Karine | LES VERTS | 5 | | | |
| 2 | Zumstein | Alain | PLR | 6 | | | |
| 3 | | | | 7 | | | |
| 4 | | | | 8 | | | |